

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 Avril 2010
à la maison des services et des associations à
Durrenbach**

Etaient présents : 58

Membres en exercice : 67

Présents : Mmes : BRUCK Cathy, CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, FISCHER Evelyne, HUHN Béatrice, KIEFFER Adrienne, LEDIG Evelyne, MATTEL Madeleine, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Jean-Jacques, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, BRUDER Marc, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FABACHER Edmond, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, GANGLOFF Christian, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAUFFER Fabien, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, NAGEL Nicolas, OTT Alexis, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Francis, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, SPILL Bernard, SUSS Charles, ULLMANN Robert, VOGEL Robert, WALTER Bernard, WEGMANN Alain, WEISBECKER Jean, WEISHAAR Jean,
Suppléant(s) : BRUCK Cathy (de Mme DARNIS Danielle), HUHN Béatrice (de M. LIEHN Gilbert), LEDIG Evelyne (de M. BERTRAND Jean-Louis), BASTIAN Jean-Jacques (de M. KENNEL Guy-Dominique), BRUDER Marc (de Mme KOCHER Bernadette), NAGEL Nicolas (de M. ROBINEAU Pascal), WALTER Bernard (de M. GACKEL Didier), WEGMANN Alain (de M. WEGMANN Maurice),

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, KIEFER Nicole, KOCHER Bernadette, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BERTRAND Jean-Louis, GACKEL Didier, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MESSMER Jean-Marc, ROBINEAU Pascal, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, THALMANN Alfred, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Invité(s) présent(s) : Mme : CHRISTMANN Dominique, MM : KLIPFEL Christian, représentant M REISS Frédéric, député, WOEHREL Frédéric, maison du conseil général,

Excusé(s) : Mme DAVERTON Magalie, MM : BERTRAND Pierre, REISS Frédéric, RINGEISEN Victor, STEPHAN Bernard, VONAU Jean-Laurent,

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 31/03/2010.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Désignation d'un secrétaire de séance,

M. GOETZ Joseph est désigné secrétaire de séance.

Communication du compte rendu de réunion du bureau du 29 mars 2010.

Le compte rendu de la séance du 29 mars 2010 a été joint à l'invitation. Le conseil communautaire a pris connaissance de ce compte rendu et n'a aucune remarque à formuler.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 15 mars 2010.

Le compte rendu de la séance du 15 mars 2010 a été joint à l'invitation. Le président soumet ce compte rendu aux délégués. Le compte rendu est validé à la majorité, une voix contre et douze abstentions.

**Le président demande au conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :
Garantie pour un prêt contracté par la régie du Fleckenstein.**

Les conseillers acceptent la demande.

Un point est fait sur la mise en place du nouvel intracom (communiqué distribué en séance) et sur les documents mis en ligne accessibles aux élus.

DEVELOPPEMENT

014.2010 : MROF : Prestation temporaire de gestion et coordination : convention de prestation de service avec la régie d'exploitation du Fleckenstein n°2.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le besoin de gestion de la maison rurale de l'Outre-Forêt, propriété de la communauté de communes, depuis le 1er juin 2009, et les moyens disponibles à la régie intercommunale d'exploitation du Fleckenstein,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 090/2009 du 7 décembre 2009 Prestation temporaire de gestion et coordination : convention de prestation de service avec la régie d'exploitation du Fleckenstein.

Vu le projet de convention de prestation de service,

Vu l'avis du bureau du 29.03.2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, six abstentions, décide :

- d'autoriser le président à signer une convention de prestation de service n°2 pour l'animation et la gestion de la maison rurale de l'Outre Forêt à Kutzenhausen, et fixant les obligations de chacune des parties en la matière,
- d'autoriser le président à verser une somme de 8 830 € TTC à la régie intercommunale

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010.

d'exploitation du Fleckenstein.

Politique enfance : loyer bâtiment halte garderie de Morsbronn les Bains.

Point supprimé:

015.2010 : Gestion de la halte garderie et du relais assistante maternelle : renouvellement de la convention avec l'AASBR et gestion des multi-accueils et du relais AMAT.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M.Alfred Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- d'autoriser le président à signer le renouvellement de la convention de gestion de la halte garderie et du relais assistantes maternelles avec l'AASBR jusqu'au 31.12.2010,
- de demander au président d'organiser une consultation en vue de confier la gestion du fonctionnement de la halte garderie et du relais AMAT, à compter de 2011, par délégation de service public ou conventionnement.
- d'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente décision.

016.2010 : ECMU : convention de partenariat et de soutien.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M.Alfred Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois voix contre et huit abstentions, décide :

- de valider les nouvelles modalités du partenariat entre la communauté de communes et l'école de musique intercommunale, relatifs au fonctionnement et au subventionnement de l'école,
- d'autoriser le président à signer la convention correspondante.

FINANCES

017.2010 : Budget 2010 : Liste des actions et opérations 2010.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les commission finances,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et neuf abstentions, décide :

- de valider la liste des actions et opérations ci dessous :

Les principales actions et opérations budgétisées sont :

Poursuite et fin des travaux en cours ou engagés : en dépenses au chapitre 21 et 23 de la section d'investissement, et en recettes au chapitre 13 pour les subventions (nouvelles opérations soulignées) :

- Renforcement du bourg centre : études et acquisitions (compétences site pétrochimie, ilot central),
- MDSA : derniers paiements, (dép : 200 000 €), subventions à percevoir,
- Hangar intercommunal : construction (dép : 525 000 €), premiers acomptes de subventions,
- Gymnase de Woerth (maîtrise d'oeuvre + début de travaux, dép : 750 000 €),
- Requalification et réhabilitation + mise aux normes de la maison des services et des énergies (dép : 150 000 €),
- MROF, études mises aux normes et économies d'énergies (dép : 150 000 €),
- Multi accueils, réflexion, déploiement 1er site (dép : 300 000 €)
- Travaux Seltzbach : derniers paiements, subventions à percevoir (61 800 €),
- axe Eschbach – Lembach : fourreaux haut débit (65 000 € et piste cyclable (dép : 490 000 €, subventions, FCTVA et participations communales 338 000 €),
- Aménagements divers volet touristique et cadre de vie (panneaux d'entrée du territoire, bancs, bornes d'information touristique, signalétique cyclo et RIS, action de promotion 1870, ...), (dép 100 000 €),
- Intracom,
- Voirie touristique : subventions à percevoir,
- Achat de terrains.

Poursuite des opérations en cours ou validés : En section de fonctionnement - dépenses noyées dans les charges à caractère général et subventions noyées dans le chapitre 74 en recettes :

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

- Patrimoine bâti,
- OPAH,
- Programme d'entretien du Seltzbach,
- Vergers solidaires : poursuite de la dynamique : fête du verger et de la biodiversité à Wingen, actions d'animation enfance,....
- Compostage,
- Bourse aux logements,
- Baby sitting,
- Banque de matériel,
- OCM,
- Covoiturage,

Financement des services existants : En section de fonctionnement : essentiellement sur le chapitre 65 :

- Services aux habitants :
 - Animation,
 - Périscolaire,
 - Halte garderie et relais assistantes maternelles,
 - EIE,
 - Ordures ménagères,
 - Centres de secours secondaires via le SDIS,
 - Covoiturage,
 - Communication et TIC,
 - Service général (administratif-fonctionnel).
- Opérations :
 - Accompagnement classes d'adaptation,
 - MROF,
 - Classes de découvertes,
 - Soutien BAFA BAFD,
 - Développement (actions de promotion, structuration, soutien à l'économie et au tourisme),

Aides aux associations et aux communes : En section de fonctionnement sur le chapitre 011 charges à caractère général :

- Soutien associatif général (distribution du bulletin intercommunal, espace reproduction, aides directes et indirectes, ,
- Soutien aux associations intercommunales (soutien administratif, mise à disposition de locaux,...),
- Assistance à l'ECMU, la FDPAC,
- Soutien aux communes : gestion du réseau extranet, SIG et partage d'informations, espace reproduction, aide à la création de sites internet communaux.

Opérations, actions et investissements à réaliser : en section d'investissement :

- Achat matériel informatique et reproduction, (10 000 €)
- Achat véhicules (non prévu, budgétisation remplacement camion si nécessaire),
- Achat matériel d'entretien dont remorque pour tondeuse autoportée (20 000 €),

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

- Achat et installation de défibrillateurs (via association des maires),
- Travaux de sécurisation divers (terril Clémenceau,...), (100 000 €)
- Matériel pour la banque de matériel (tonnelles, sonos, bâches pour chapiteaux).

Principales études, actions, réflexions de promotion économique et touristique et de services :

- Bourg centre Woerth et dynamique économique et commerciale,
- Projet touristique à Wingen,
- Charte intercommunale : plan de développement hommes et territoire agenda 21,
- Pôles enfance et multi accueils (en partenariat avec la CAF), et étude écoles intercommunales,
- Politique seniors,
- Parcours cyclable Pechelbronn, Lobsann-Soultz,
- Ancien restaurant de la gare à Morsbronn-les-Bains, acquisition et devenir,

Provisionnementements :

- Provisions pour risques litige « cybéliades » : montant caution réclamée par la partie adverse et intérêts,
- Provisions pour risques litiges assainissement (montant forfaitaire provisionné).

018.2010 : Budget 2010 : Subventions, contributions et participations 2010.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les commission finances,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, cinq voix contre et neuf abstentions, décide :

- de valider les subventions, contributions et participations 2010 suivantes,

Liste des dépenses (hors subventions) prévues au budget, correspondant au financement de services, à des participations statutaires (forfait ou montant par habitant) et à des subventions aux associations (arrondis).

SMICTOM (OM) : 1 363 400 €,
 SDIS (centres de secours secondaires) : 119 250 €,
 AASBR (relais AMAT) : 32 180 €,
 AASBR (halte garderie) : 80 850 €,
 FDMJC animation (service animation) : 98 000 €,
 FDMJC périscolaire : 220 000 €,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

ADEAN : 14 000 € (0,80 € par hab),
SYCOPARC participation statutaire : 420 €,
SYCOPARC conservation des musées - musée du pétrole : 3 300 €,
SYCOPARC conservation des musées – MROF : 4 250 €,
Syndicat mixte du SCOTAN : 22 700 € (1,30 € par hab),
OTI (office de tourisme intercommunal) : 105 000 €,
ECMU (école de musique intercommunale) : 40 000 €,
PAC (fédération des artisans commerçants – OCM et actions ponctuelles) : 80 000 €,
OCM : subventions aux entreprises : 125 000 €
AMROF (association de la MROF – participation visites guidées) : forfait 650 € + 0,80
€ par guidage (4 000 €),
Syndicat scolaire de Soultz sous Forêts : 9 540 €,
Syndicat scolaire de Wissembourg : 3 750 €,
Mission locale alsace du Nord : 8 050 € (0,46 € par hab X 17 479 hab),
Association du musée du pétrole (financement poste et actions) : 22 500 € (X2 2009 et
2010),
Radios amateurs : 600 € (dont 300 au titre de 2009),

**019.2010 : Compte de gestion 2009 : budget principal "communauté de communes Sauer -
Pechelbronn".**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des
départements et des régions,*

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2009 du budget principal "communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et cinq
abstentions :**

CONSTATE que le compte de gestion du budget principal « communauté de communes Sauer
- Pechelbronn » 2009, est identique au compte administratif du budget principal
« communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2009

Approuve le compte de gestion du budget principal « communauté de communes
Sauer-Pechelbronn » 2009.

020.2010 : Compte de gestion 2009 : budget annexe "zone d'activités - Eschbach".

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des
départements et des régions,*

*Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12
avril 2010*

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2009 du budget annexe "zone d'activités - Eschbach",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et deux abstentions :

CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe « zones d'activités – Eschbach » 2009, est identique au compte administratif du budget annexe « zones d'activités – Eschbach » 2009.

Approuve le compte de gestion du budget annexe « zones d'activités - Eschbach » 2009.

021.2010 : Compte de gestion 2009 : budget annexe "CADT Fleckenstein".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2009 du budget annexe "CADT Fleckenstein",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et cinq abstentions :

CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe « CADT Fleckenstein » 2009, est identique au compte administratif du budget annexe « CADT Fleckenstein » 2009

Approuve le compte de gestion du budget annexe « CADT Fleckenstein » 2009.

022.2010 : Compte de gestion 2009 : budget annexe "bâtiments d'activités".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2009 du budget annexe "bâtiments d'activités",

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et quatre abstentions :

CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe « bâtiments d'activités » 2009, est identique au compte administratif du budget annexe « bâtiments d'activités » 2009

Approuve le compte de gestion du budget annexe « bâtiments d'activités » 2009.

023.2010 : Compte de gestion 2008 : budget annexe "ZAC thermale Morsbronn".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2009 du budget annexe "ZAC thermale Morsbronn",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et six abstentions :

CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe « ZAC thermale Morsbronn » 2009, est identique au compte administratif du budget annexe « ZAC thermale Morsbronn » 2009

Approuve le compte de gestion du budget annexe « ZAC thermale Morsbronn » 2009.

024.2010 : Compte de gestion 2009 : budget annexe "ZAC sud à Woerth"

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2009 du budget annexe "ZAC sud à Woerth",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et trois abstentions
Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

abstentions :

CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe « ZAC sud à Woerth » 2009, est identique au compte administratif du budget annexe « ZAC sud à Woerth » 2009.

Approuve le compte de gestion du budget annexe « ZAC sud à Woerth » 2009.

025.2010 : Compte de gestion 2009 : budget annexe "chauffage à Durrenbach",

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2009 du budget annexe "chauffage à Durrenbach",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et sept abstentions :

CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe « chauffage à Durrenbach » 2009, est identique au compte administratif du budget annexe « chauffage à Durrenbach » 2009

Approuve le compte de gestion du budget annexe « chauffage à Durrenbach » 2009.

026.2010 : Compte de gestion 2009 : budget annexe "zone d'activités Willenbach",

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2009 du budget annexe "zone d'activités Willenbach",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et une abstention :

CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe « zone d'activités Willenbach » 2009, est identique au compte administratif du budget annexe « zone d'activités Willenbach » 2009.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Approuve le compte de gestion du budget annexe « zone d'activités Willenbach » 2009.

027.2010 : Compte de gestion 2009 : budget annexe "espace Pechelbronn - Jardin des brumes",

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2009 du budget annexe "espace Pechelbronn - Jardin des brumes",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et une abstention :

CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe « espace Pechelbronn – Jardin des brumes » 2009, est identique au compte administratif du budget annexe « espace Pechelbronn – Jardin des brumes » 2009.

Approuve le compte de gestion du budget annexe « espace Pechelbronn – Jardin des brumes » 2009.

028.2010 : Compte de gestion 2009 : budget annexe "production d'énergie Hélians",

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2009 du budget annexe "production d'énergie Hélians",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre voix contre et huit abstentions :

CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe « production d'énergie Hélians » 2009, est identique au compte administratif du budget annexe « production d'énergie Hélians » 2009.

Approuve le compte de gestion du budget annexe « production d'énergie Hélians » 2009.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

029.2010 : Compte administratif 2009 : budget principal "communauté de communes Sauer-Pechelbronn".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2009 du budget principal "communauté de communes Sauer-Pechelbronn",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le compte administratif du budget principal « communauté de communes Sauer - Pechelbronn » de l'exercice 2009 comprend :

- en section de fonctionnement :

DEPENSES	4 366 365,93 €	
RECETTES	5 624 588,22 €	
Excédent de fonctionnement :		1 258 222,29 €

- en section d'investissement :

DEPENSES	971 716,62 €	
RECETTES	1 334 884,84 €	
Excédent d'investissement :		363 168,22 €

M. Jean-Marie Haas ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité, trois voix contre et deux abstentions, le compte administratif du budget principal « communauté de communes Sauer - Pechelbronn » 2009

030.2010 : Compte administratif 2009 : budget annexe "zone d'activité - Eschbach",

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe "zone d'activité - Eschbach",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Le compte administratif du budget annexe « zones d'activités - Eschbach » de l'exercice 2009 comprend :

- en section de fonctionnement :

DEPENSES	52 918,77 €	
RECETTES	590 662,84 €	
Excédent de fonctionnement :		537 744,07 €

- en section d'investissement :

DEPENSES	699 078,44 €	
RECETTES	26 683,33 €	
Déficit d'investissement :		672 395,11 €

M. Jean-Marie Haas ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité, une voix contre et trois abstentions, le compte administratif du budget annexe « zones d'activités - Eschbach » 2009

031.2010 : Compte administratif 2009 : budget annexe "CADT Fleckenstein",

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe "CADT Fleckenstein",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le compte administratif du budget annexe « CADT Fleckenstein » de l'exercice 2009 comprend :

- en section de fonctionnement :

DEPENSES	29 307,82 €	
RECETTES	40 000,00 €	
Déficit de fonctionnement :		10 692,18 €

- en section d'investissement :

DEPENSES	116 882,28 €	
RECETTES	3 113,00 €	
Déficit d'investissement :		113 769,28 €

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

M. Jean-Marie Haas ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité, une voix contre et cinq abstentions, le compte administratif du budget annexe « CADT Fleckenstein » 2009.

032.2010 : Compte administratif 2009 : budget annexe "bâtiments d'activités".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe "bâtiments d'activités",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le compte administratif du budget annexe « bâtiments d'activités » de l'exercice 2009 comprend :

- en section de fonctionnement :

DEPENSES	21 633,29 €	
RECETTES	261 171,13 €	
Excédent de fonctionnement :		239 537,84 €

- en section d'investissement :

DEPENSES	298 755,97 €	
RECETTES	2 943,00 €	
Déficit d'investissement :		295 812,97 €

M. Jean-Marie Haas ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité, deux voix contre et quatre abstentions, le compte administratif du budget annexe « bâtiments d'activités » 2009.

033.2010 : Compte administratif 2009 : budget annexe "ZAC thermale Morsbronn".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe "ZAC thermale Morsbronn",

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le compte administratif du budget annexe « ZAC thermale Morsbronn » de l'exercice 2009 comprend :

- en section de fonctionnement :

DEPENSES	267 243,25 €	
RECETTES	267 473,75 €	
Excédent de fonctionnement :		230,50 €

- en section d'investissement :

DEPENSES	499 800,44 €	
RECETTES	232 557,19 €	
Déficit d'investissement :		267 243,25 €

M. Jean-Marie Haas ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité, trois voix contre et cinq abstentions, le compte administratif du budget annexe « ZAC thermale Morsbronn » 2009.

034.2010 : Compte administratif 2009 : budget annexe "ZAC sud à Woerth".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe "ZAC sud à Woerth",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le compte administratif du budget annexe « ZAC sud à Woerth » de l'exercice 2009 comprend :

- en section de fonctionnement :

DEPENSES	0,00 €	
RECETTES	0,00 €	
Excédent de fonctionnement :		0,00 €

- en section d'investissement :

DEPENSES	2 300,00 €	
RECETTES	0,00 €	

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Déficit d'investissement : 2 300,00 €

M. Jean-Marie Haas ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité, trois voix contre et quatre abstentions, le compte administratif du budget annexe « ZAC sud à Woerth » 2009.

035.2010 : Compte administratif 2009 : budget annexe "chauffage à Durrenbach".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe "chauffage à Durrenbach",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le compte administratif du budget annexe « chauffage à Durrenbach » de l'exercice 2009 comprend :

- en section de fonctionnement :

DEPENSES	0,00 €	
RECETTES	0,00 €	
Excédent de fonctionnement :		0,00 €

- en section d'investissement :

DEPENSES	98 665,69 €	
RECETTES	0,00 €	
Déficit d'investissement :		98 665,69 €

M. Jean-Marie Haas ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité, quatre voix contre et sept abstentions, le compte administratif du budget annexe « chauffage à Durrenbach » 2009

036.2010 : Compte administratif 2009 : budget annexe "zone d'activités Willenbach".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe "zone d'activités Willenbach",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le compte administratif du budget annexe "zone d'activités Willenbach" de l'exercice 2009 comprend :

- en section de fonctionnement :

DEPENSES	22 277,20 €	
RECETTES	22 277,20 €	
Excédent de fonctionnement :		0,00 €

- en section d'investissement :

DEPENSES	24 033,60 €	
RECETTES	1 756,40 €	
Déficit d'investissement :		22 277,20 €

M. Jean-Marie Haas ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité, une voix contre et trois abstentions, le compte administratif du budget annexe « zone d'activités Willenbach » 2009.

037.2010 : Compte administratif 2009 : budget annexe "espace Pechelbronn - Jardin des brumes".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe "espace Pechelbronn - Jardin des brumes",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le compte administratif du budget annexe « espace Pechelbronn - Jardin des brumes » de l'exercice 2009 comprend :

- en section de fonctionnement :

DEPENSES	240,00 €	
RECETTES	58 463,44 €	
Excédent de fonctionnement :		58 223,44 €

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

- en section d'investissement :

DEPENSES	32 191,24 €	
RECETTES	0,00 €	
Déficit d'investissement :		32 191,24 €

M. Jean-Marie Haas ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité, trois voix contre et dix abstentions, le compte administratif du budget annexe "espace Pechelbronn - Jardin des brumes" 2009

038.2010 : Compte administratif 2009 : budget annexe "production d'énergie Héliions".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2009 du budget annexe "production d'énergie Héliions",

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le compte administratif du budget annexe "production d'énergie Héliions" de l'exercice 2009 comprend :

- en section de fonctionnement :

DEPENSES	0,00 €	
RECETTES	0,00 €	
Excédent de fonctionnement :		0,00 €

- en section d'investissement :

DEPENSES	51 496,19 €	
RECETTES	0,00 €	
Déficit d'investissement :		51 496,19 €

M. Jean-Marie Haas ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité, quatre voix contre et neuf abstentions, le compte administratif du budget annexe "production d'énergie Héliions" 2009.

039.2010 : Affectation de résultats 2009 : budget principal "communauté de communes Sauer - Pechelbronn".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2009 dans les budgets 2010,

Vu les budgets 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

VU le compte administratif du budget principal "communauté de communes Sauer - Pechelbronn" de l'exercice 2009 présentant

<i>un résultat d'investissement excédentaire de</i>	<i>363 168,22 €</i>
<i>un résultat de fonctionnement excédentaire de</i>	<i>1 258 222,29 €</i>

VU la délibération n°029/2010 du conseil communautaire du 12 avril 2010, approuvant le compte administratif du budget principal "communauté de communes Sauer - Pechelbronn" de l'exercice 2009,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 363 168,22 € à la section d'investissement et d'affecter 1 258 222,29 € comme suit :

*1 092 222,29 € à la section d'investissement
166 000,00 € à la section de fonctionnement
au budget principal "communauté de communes Sauer - Pechelbronn" 2010,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, une voix contre et trois abstentions :

- d'approuver la proposition du président ;

- d'affecter le résultat d'investissement excédentaire de 363 168,22 € à la section d'investissement

- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 1 258 222,29 € comme suit :

**1 092 222,29 € en section d'investissement
166 000,00 € en section de fonctionnement
au budget principal « communauté de communes Sauer - Pechelbronn » 2010.**

040.2010 : Affectation de résultats 2009 : budget annexe « zone d'activités - Eschbach ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2009 dans les budgets 2010,

Vu les budgets 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

VU le compte administratif du budget annexe « zone d'activités - Eschbach » de l'exercice 2009 présentant

<i>. un résultat d'investissement déficitaire de</i>	<i>672 395,11 €</i>
<i>. un résultat de fonctionnement excédentaire de</i>	<i>537 744,07 €</i>

VU la délibération n°030/2010 du conseil communautaire du 12 avril 2010, approuvant le compte administratif du budget annexe « zone d'activités - Eschbach » 2009,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 672 395,11 € à la section d'investissement et d'affecter 537 744,07 € comme suit :

<i>0,00 € à la section d'investissement</i>
<i>537 744,07 € à la section de fonctionnement</i>

au budget annexe « zone d'activités - Eschbach » 2010,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, trois abstentions :

- d'approuver la proposition du président ;**
 - d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 672 395,11 € à la section d'investissement et d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 537 744,07 € comme suit :**
 - 0,00 € en section d'investissement**
 - 537 744,07 € en section de fonctionnement**
- au budget annexe « zone d'activités - Eschbach » 2010.**

041.2010 : Affectation de résultats 2009 : budget annexe « CADT Fleckenstein ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2009 dans les budgets 2010,

Vu les budgets 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

VU le compte administratif du budget annexe « CADT Fleckenstein » de l'exercice 2009 présentant
un résultat d'investissement déficitaire de 113 769,28 €
un résultat de fonctionnement excédentaire de 10 692,18 €

VU la délibération n°031/2010 du conseil communautaire du 12 avril 2010, approuvant le compte administratif budget annexe « CADT Fleckenstein » 2009,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 113 769,28 € à la section d'investissement et d'affecter 10 692,18 € comme suit :

10 692,18 € à la section d'investissement
0,00 € à la section de fonctionnement
au budget annexe « CADT Fleckenstein » 2010,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, une voix contre et cinq abstentions :

- d'approuver la proposition du président ;
- d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 113 769,28 € à la section d'investissement et d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 10 692,18 € comme suit :
10 692,18 € en section d'investissement
0,00 € en section de fonctionnement
au budget annexe « CADT Fleckenstein » 2010.

042.2010 : Affectation de résultats 2009 : budget annexe « bâtiments d'activités ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2009 dans les budgets 2010,

Vu les budgets 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

VU le compte administratif du budget annexe « bâtiments d'activités » de l'exercice 2009 présentant
un résultat d'investissement déficitaire de 295 812,97 €
un résultat de fonctionnement excédentaire de 239 537,84 €

VU la délibération n°032/2010 du conseil communautaire du 12 avril 2010, approuvant le compte administratif du budget annexe « bâtiments d'activités » 2009,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 295 812,97 € à la section d'investissement et d'affecter 239 537,84 € comme suit :

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

239 537,84 € à la section d'investissement
0,00 € à la section de fonctionnement
au budget annexe « bâtiments d'activités » 2010,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, une voix contre et quatre abstentions :

- d'approuver la proposition du président ;
- d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 295 812,97 € à la section d'investissement
- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 239 537,84 € comme suit :
239 537,84 € en section d'investissement
0,00 € en section de fonctionnement
au budget annexe « bâtiments d'activités » 2010.

043.2010 : Affectation de résultats 2009 : budget annexe « ZAC thermale Morsbronn ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2009 dans les budgets 2010,

Vu les budgets 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

VU le compte administratif du budget annexe « ZAC thermale Morsbronn » de l'exercice 2009 présentant

<i>un résultat d'investissement déficitaire de</i>	<i>267 243,25 €</i>
<i>un résultat de fonctionnement excédentaire de</i>	<i>230,50 €</i>

VU la délibération n° 033/2010 du conseil communautaire du 12 avril 2010, approuvant le compte administratif du budget annexe « ZAC thermale Morsbronn » 2009,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 267 243,25 € à la section d'investissement et d'affecter 230,50 € comme suit :

0,00 € à la section d'investissement
230,50 € à la section de fonctionnement
au budget annexe « ZAC thermale Morsbronn » 2010,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, deux voix contre et sept abstentions :

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

- d'approuver la proposition du président ;

- d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 267 243,25 € à la section d'investissement et d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 230,50 € comme suit :

0,00 € en section d'investissement

230,50 € en section de fonctionnement

au budget annexe « ZAC thermique Morsbronn » 2010.

044.2010 : Affectation de résultats 2009 : budget annexe « ZAC sud à Woerth ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2009 dans les budgets 2010,

Vu les budgets 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

*VU le compte administratif du budget annexe « ZAC sud à Woerth » de l'exercice 2009 présentant un résultat d'investissement déficitaire de 2 300,00 €
un résultat de fonctionnement excédentaire de 0,00 €*

VU la délibération n°034/2010 du conseil communautaire du 12 avril 2010, approuvant le compte administratif du budget annexe « ZAC sud à Woerth » 2010,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 2 300,00 € à la section d'investissement et d'affecter 0,00 € comme suit :

0,00 € à la section d'investissement

0,00 € à la section de fonctionnement

au budget annexe « ZAC sud à Woerth » 2010,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, deux voix contre et trois abstentions :

- d'approuver la proposition du président ;

- d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 2 300,00 € à la section d'investissement et d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 0,00 € comme suit :

0,00 € en section d'investissement

0,00 € en section de fonctionnement

au budget annexe « ZAC sud à Woerth » 2010.

045.2010 : Affectation de résultats 2009 : budget annexe « chauffage à Durrenbach ».

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2009 dans les budgets 2010,

Vu les budgets 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

VU le compte administratif du budget annexe «chauffage à Durrenbach » de l'exercice 2009 présentant

- un résultat d'investissement déficitaire de 98 665,69 €
- un résultat de fonctionnement excédentaire de 0,00 €

VU la délibération n°035/2010 du conseil communautaire du 12 avril 2010, approuvant le compte administratif du budget annexe «chauffage à Durrenbach » 2009,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 98 665,69 € à la section d'investissement et d'affecter 0,00 € comme suit :

0,00 € à la section d'investissement

0,00 € à la section de fonctionnement

au budget annexe « chauffage à Durrenbach » 2010,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, cinq voix contre et six abstentions :

d'approuver la proposition du président ;

d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 98 665,69 € à la section d'investissement et d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 0,00 € comme suit :

0,00 € en section d'investissement

0,00 € en section de fonctionnement

au budget annexe « chauffage à Durrenbach » 2010.

046.2010 : Affectation de résultats 2009 : budget annexe « zone d'activités Willenbach ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2009 dans les budgets 2010,

Vu les budgets 2010,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

VU le compte administratif du budget annexe « zone d'activités Willenbach » de l'exercice 2009 présentant

*- un résultat d'investissement déficitaire de 22 277,20 €
- un résultat de fonctionnement excédentaire de 0,00 €*

VU la délibération n°036/2010 du conseil communautaire du 12 avril 2010, approuvant le compte administratif du budget annexe « zone d'activités Willenbach » 2009,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 22 277,20 € à la section d'investissement et d'affecter 0,00 € comme suit :

0,00 € à la section d'investissement

0,00 € à la section de fonctionnement

au budget annexe « zone d'activités Willenbach » 2010,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, une voix contre et trois abstentions :

d'approuver la proposition du président ;

d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 22 277,20 € à la section d'investissement et d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 0,00 € comme suit :

0,00 € en section d'investissement

0,00 € en section de fonctionnement

au budget annexe « zone d'activités Willenbach » 2010.

047.2010 : Affectation de résultats 2009 : budget annexe « espace Pechelbronn - Jardin des brumes ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2009 dans les budgets 2010,

Vu les budgets 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

VU le compte administratif du budget annexe « espace Pechelbronn - Jardin des brumes » de l'exercice 2009 présentant

un résultat d'investissement déficitaire de 32 191,24 €

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

un résultat de fonctionnement excédentaire de 58 223,44 €

VU la délibération n° 037/2010 du conseil communautaire du 12 avril 2010, approuvant le compte administratif du budget annexe « espace Pechelbronn - Jardin des brumes » 2009,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 32 191,24 € à la section d'investissement et d'affecter 58 223,44 € comme suit :

32 500,00 € à la section d'investissement

25 723,44 € à la section de fonctionnement

au budget annexe « espace Pechelbronn - Jardin des brumes » 2010,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, quatre voix contre et onze abstentions :

d'approuver la proposition du président ;

d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 32 191,24 € à la section d'investissement et d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 58 223,44 € comme suit :

32 500,00 € en section d'investissement

25 723,44 € en section de fonctionnement

au budget annexe « espace Pechelbronn - Jardin des brumes » 2010.

048.2010 : Affectation de résultats 2009 : budget annexe « production d'énergie Héliions ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2009 dans les budgets 2010,

Vu les budgets 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

VU le compte administratif du budget annexe « production d'énergie Héliions » de l'exercice 2009 présentant

un résultat d'investissement déficitaire de 51 496,19 €

un résultat de fonctionnement excédentaire de 0,00 €

VU la délibération n°038/2010 du conseil communautaire du 12 avril 2010, approuvant le compte administratif du budget annexe «production d'énergie Héliions » 2009,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 51 496,19 € à la section d'investissement et d'affecter 0,00 € comme suit :

0,00 € à la section d'investissement

0,00 € à la section de fonctionnement

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

au budget annexe «production d'énergie Héliions » 2010,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, quatre voix contre et neuf abstentions :

d'approuver la proposition du président ;

d'affecter le résultat d'investissement excédentaire de 51 496,19 € à la section d'investissement et d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 0,00 € comme suit :

0,00 € en section d'investissement

0,00 € en section de fonctionnement

au budget annexe «production d'énergie Héliions » 2010.

049.2010 : Fixation des taux des impôts directs locaux et du taux relais CET.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 113.2009 du 22.09.2008 « finances : instauration de la fiscalité mixte à compter de 2009 »,

Vu l'état 1259 TP 2010 et le produit nécessaire à l'équilibre du budget,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, vingt-deux voix contre et huit abstentions :

- de fixer le taux relais de la compensation relais 2010 à 11,17%, pour un produit attendu total de compensation de 1 119 971 €,

- de fixer le taux des impôts directs locaux comme suit :

- Taxe d'habitation :	0,896 %,	produit attendu de	125 135 €,
- Taxe sur le foncier bâti :	1,03 %,	produit attendu de	115 679 €,
- Taxe sur le foncier non bâti :	4,34 %,	produit attendu de	<u>21 092 €,</u>
- Soit un produit appelé de			261 906 €.

- de demander au président de remplir l'état 1259 TP 2010 en conséquence.

050.2010 : Budget 2010 : budget principal "communauté de communes Sauer - Pechelbronn".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,

Vu l'état de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 au budget 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, quatre voix contre et quatre abstentions, décide :

- d'approuver le budget principal 2010 "communauté de communes Sauer - Pechelbronn" comme suit, intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 :

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement :

- 4 920 000 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement :

- 3 200 000 €

- de charger le président et le comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

051.2010 : Budget 2010 : budget annexe " zone d'activités - Eschbach".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,

Vu l'état de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 au budget 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, une voix contre et trois abstentions, décide :

· d'approuver le budget annexe 2010 "zone d'activités - Eschbach" comme suit, intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 :

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement :

- 1 945 500 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement :

- 2 220 800 €

• de charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

052.2010 : Budget 2010 : budget annexe "CADT Fleckenstein".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,

Vu l'état de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 au budget 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, une voix contre et cinq abstentions, décide :

• d'approuver le budget annexe 2010 "CADT Fleckenstein" comme suit, intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 :

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement :

- 40 000 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement :

- 160 000 €

• de charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

053.2010 : Budget 2010 : budget annexe "bâtiments d'activités".

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,

Vu l'état de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 au budget 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, une voix contre et trois abstentions, décide :

· d'approuver le budget annexe 2010 "bâtiments d'activités" comme suit, intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 :

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement :

- 62 500 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement :

- 375 000 €

· de charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

054.2010 : Budget 2010 : budget annexe "ZAC thermale Morsbronn".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,

Vu l'état de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 au budget 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, trois voix contre et six abstentions, décide :

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

· d'approuver le budget annexe 2010 "ZAC thermale Morsbronn" comme suit, intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 :

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement :

- 890 000 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement :

- 1 165 000 €

· de charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

055.2010 : Budget 2010 : budget annexe " ZAC sud à Woerth".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,

Vu l'état de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 au budget 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, deux voix contre et deux abstentions, décide :

· d'approuver le budget annexe 2010 " ZAC sud à Woerth" comme suit, intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 :

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement :

- 186 000 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement :

- 193 300 €

· de charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

056.2010 : Budget 2010 : budget annexe "chauffage à Durrenbach".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,

Vu l'état de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 au budget 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, quatre voix contre et neuf abstentions, décide :

- **d'approuver le budget annexe 2010 "chauffage à Durrenbach" comme suit, intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 :**

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement :

- 7 500 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement :

- 1 700 000 €

- **de charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

057.2010 : Budget 2010 : budget annexe "zone d'activités de Willenbach".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,

Vu l'état de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 au budget 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, deux voix contre et une
Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

abstention, décide :

· d'approuver le budget annexe 2010 "zone d'activités de Willenbach" comme suit, intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 :

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement :

- 481 000 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement :

- 493 000 €

· de charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

058.2010 : Budget 2010 : budget annexe "espace Pechelbronn - Jardin des brumes".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,

Vu l'état de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 au budget 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, sept voix contre et dix abstentions, décide :

· d'approuver le budget annexe 2010 "espace Pechelbronn - Jardin des brumes" comme suit, intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 :

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement :

- 28 450 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement :

- 52 200 €

· de charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

059.2010 : Budget 2010 : budget annexe "production d'énergie Héliions".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours, et projetés,

Vu l'état de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 au budget 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, six voix contre et onze abstentions, décide :

- **d'approuver le budget annexe 2010 "production d'énergie Héliions" comme suit, intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 :**

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement :

- 5 000 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement :

- 280 000 €

- **de charger le président et au comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

060.2010 : Finances : Garantie pour un prêt et un crédit relais contracté par la régie du Fleckenstein.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le site touristique du Fleckenstein,

Vu les investissements réalisés par la régie d'exploitation du Fleckenstein, au titre du programme « château des défis »,

Vu le prêt nécessaire à la régie pour financer le programme,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 12 avril 2010

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre voix contre et cinq abstentions, décide :

- que la communauté de communes Sauer Pechelbronn accorde sa garantie à la régie d'exploitation du Fleckenstein pour le remboursement d'un emprunt de 50 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès du crédit mutuel, sur un taux variable capé (3,3% +2 points) ou euribor (+0,6 points), pour une période de 4 ans,
- que la communauté de communes Sauer Pechelbronn accorde sa garantie à la régie d'exploitation du Fleckenstein pour le remboursement d'un emprunt de 100 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès du crédit mutuel, sur un taux euribor (+0,6 points), pour une période de 2 ans,
- Précisant que :

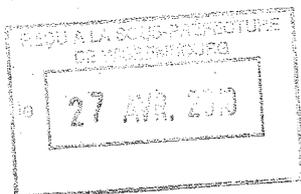
ces deux garanties respectent les dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et du décret n° 88-366 du 18 avril 1988,

au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la communauté de communes s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du crédit mutuel, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le crédit mutuel discute au préalable l'organisme défaillant,

- Que le conseil communautaire s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à voter en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des annuités, et ce pour les deux prêts,
- Autorise le président à intervenir au nom de la communauté de communes au contrat de prêt souscrit par la régie d'exploitation du Fleckenstein.

DIVERS

Pas de points divers soulevés en séance.



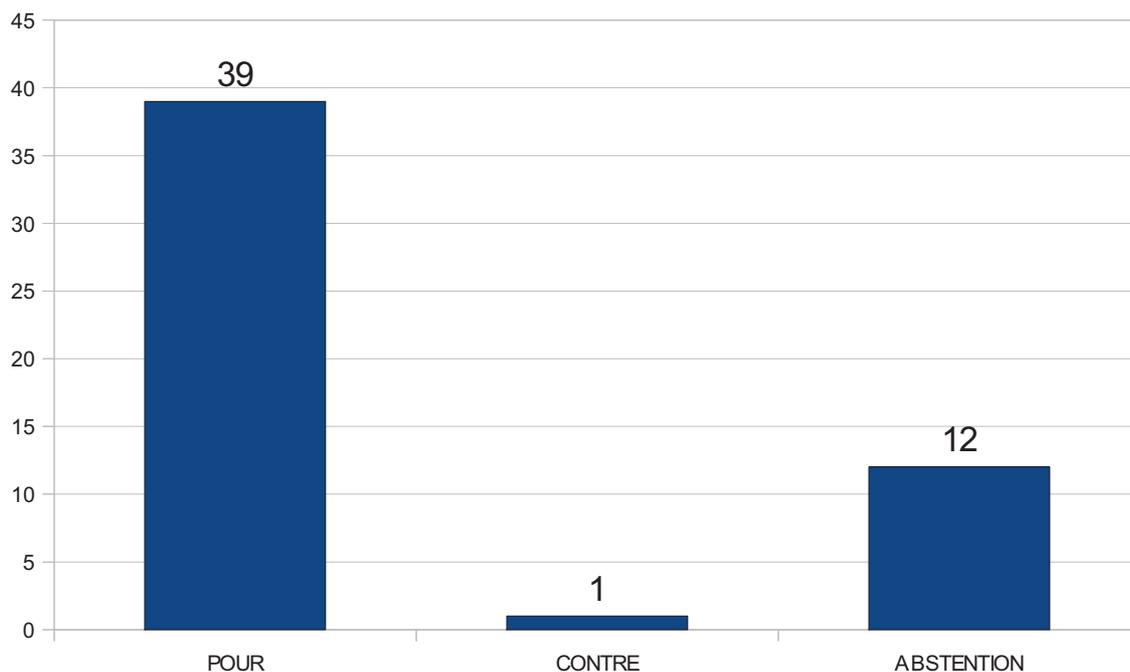
Fait à Durrenbach, le 22/04/2010

Le secrétaire de séance
M. GOETZ Joseph

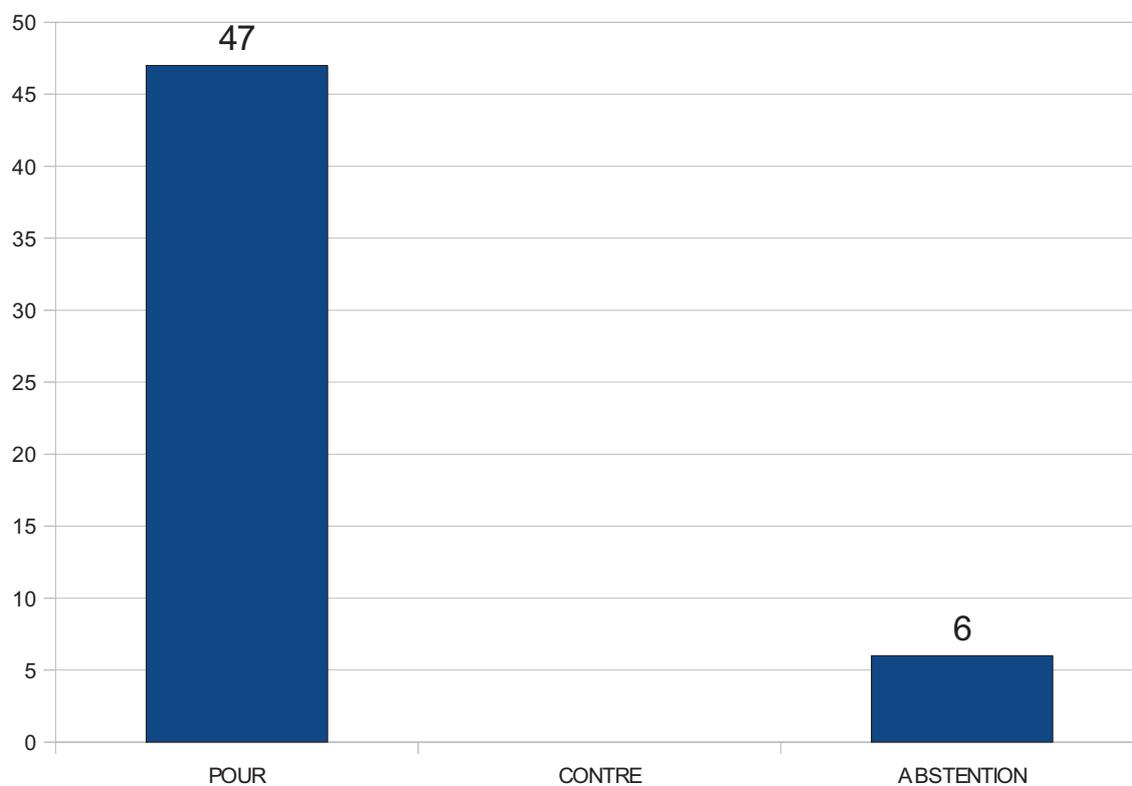
Le président
Jean-Marie HAAS



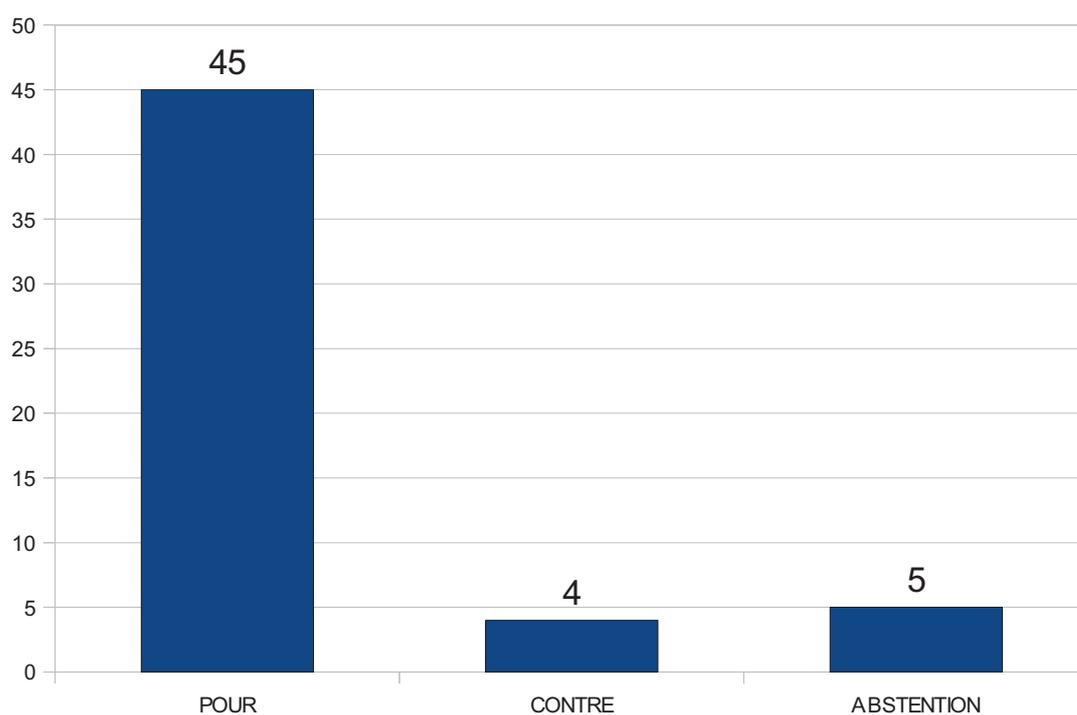
Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 15 mars 2010



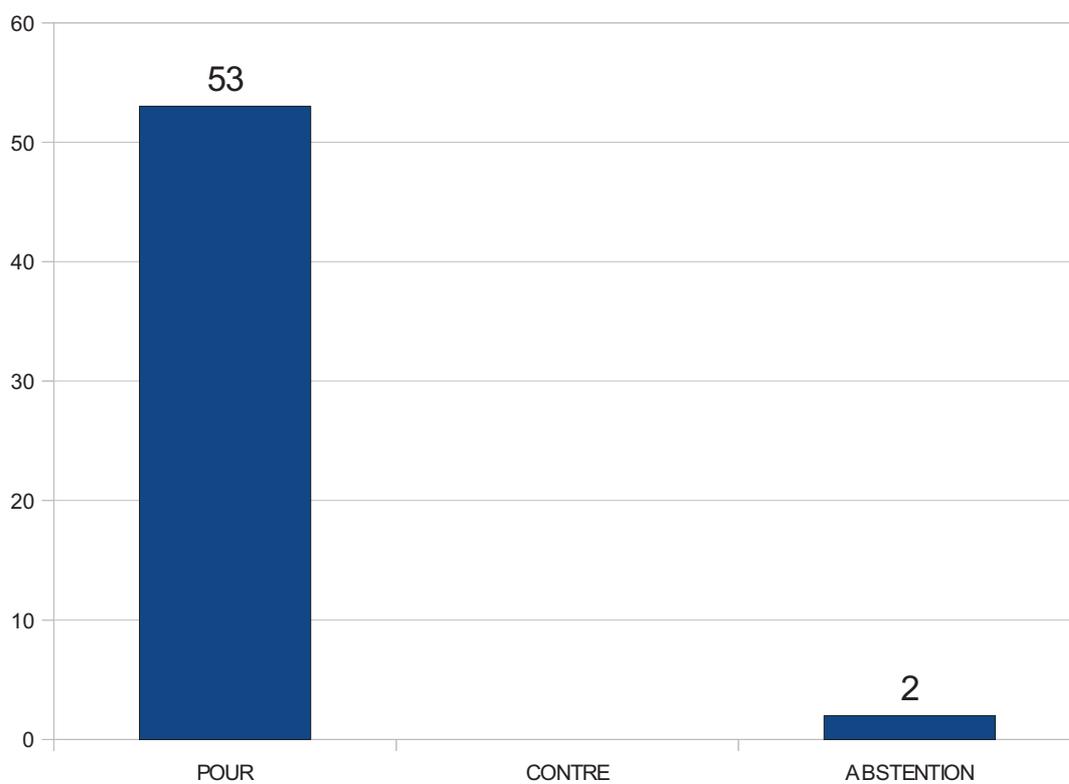
MROF : Prestation temporaire de gestion et coordination: convention de prestation de service avec la régie d'exploitation du Fleckenstein



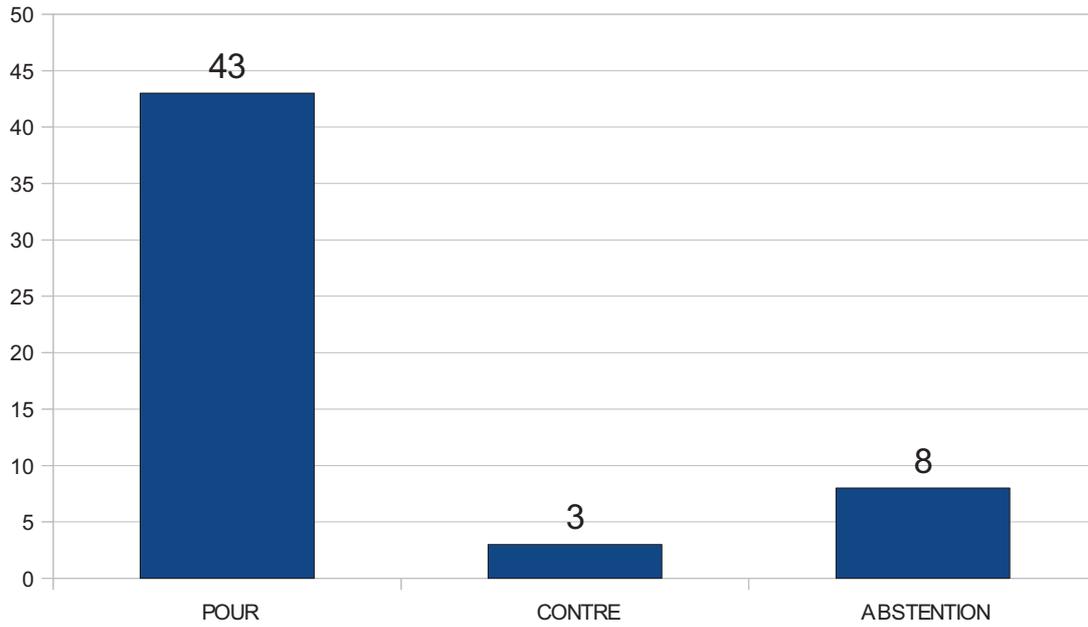
Halte-garderie de Morsbronn-les-Bains: loyer



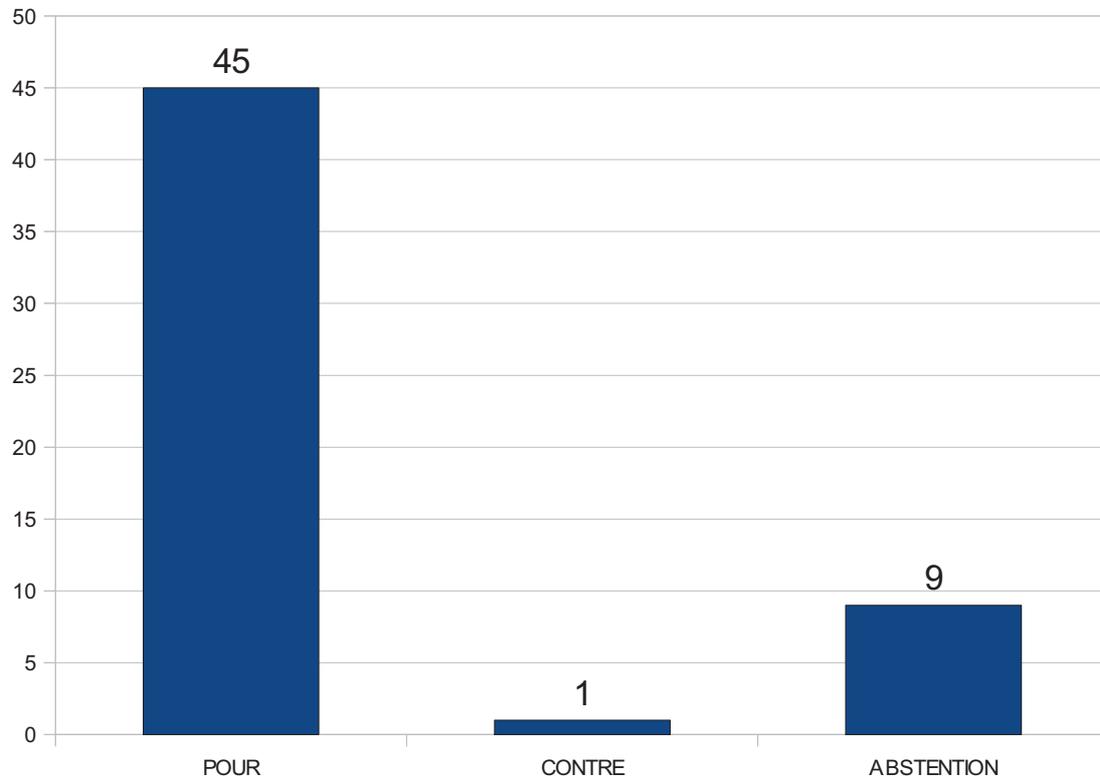
Gestion de la halte-garderie et du relais assistante maternelle: renouvellement de la convention avec l'AASBR et gestion des multi-accueils et du relais AMAT



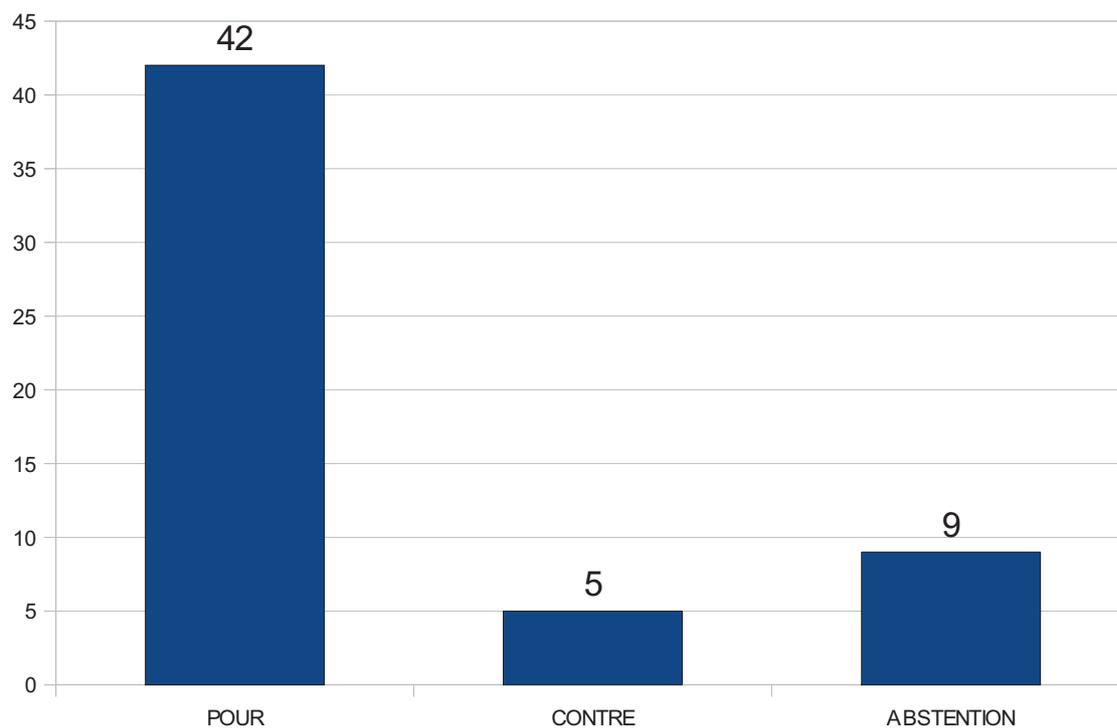
ECMU : Convention de partenariat de soutien



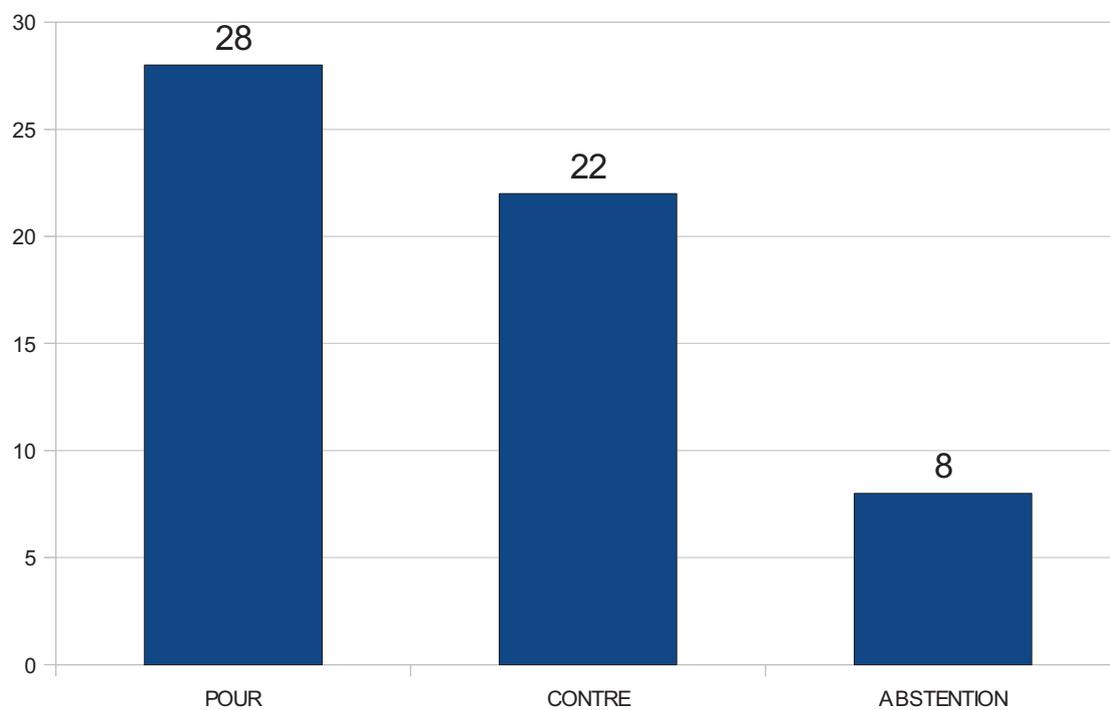
Liste des actions et opérations 2010



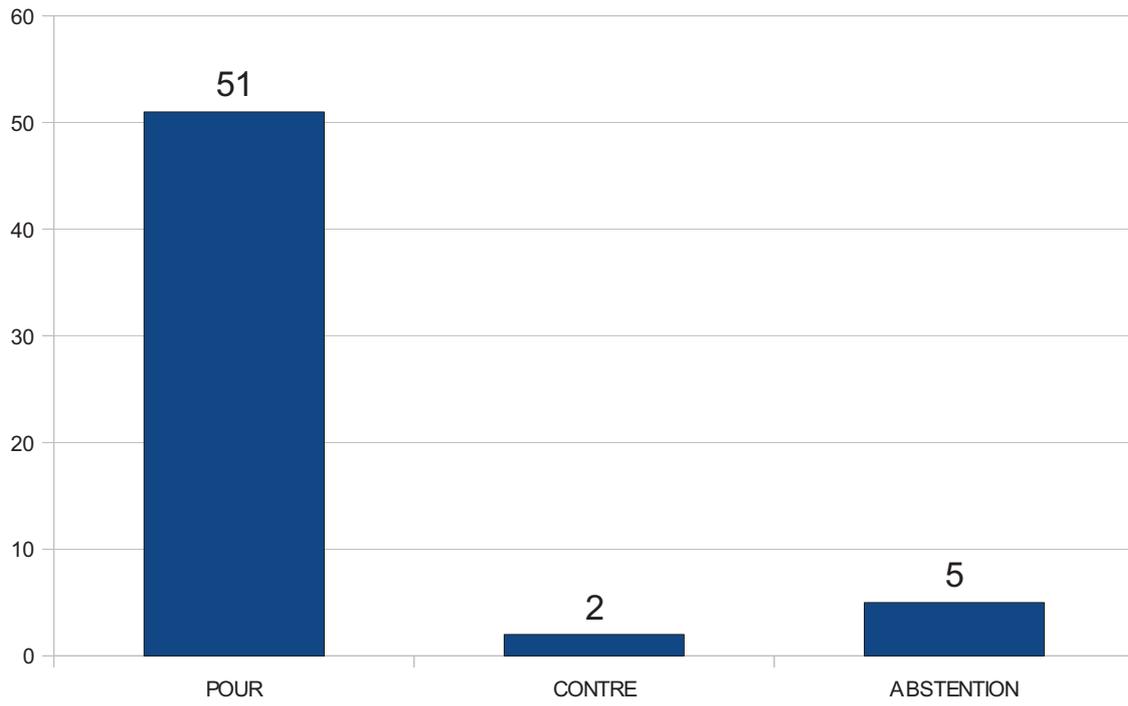
Subventions, contributions et participations 2010



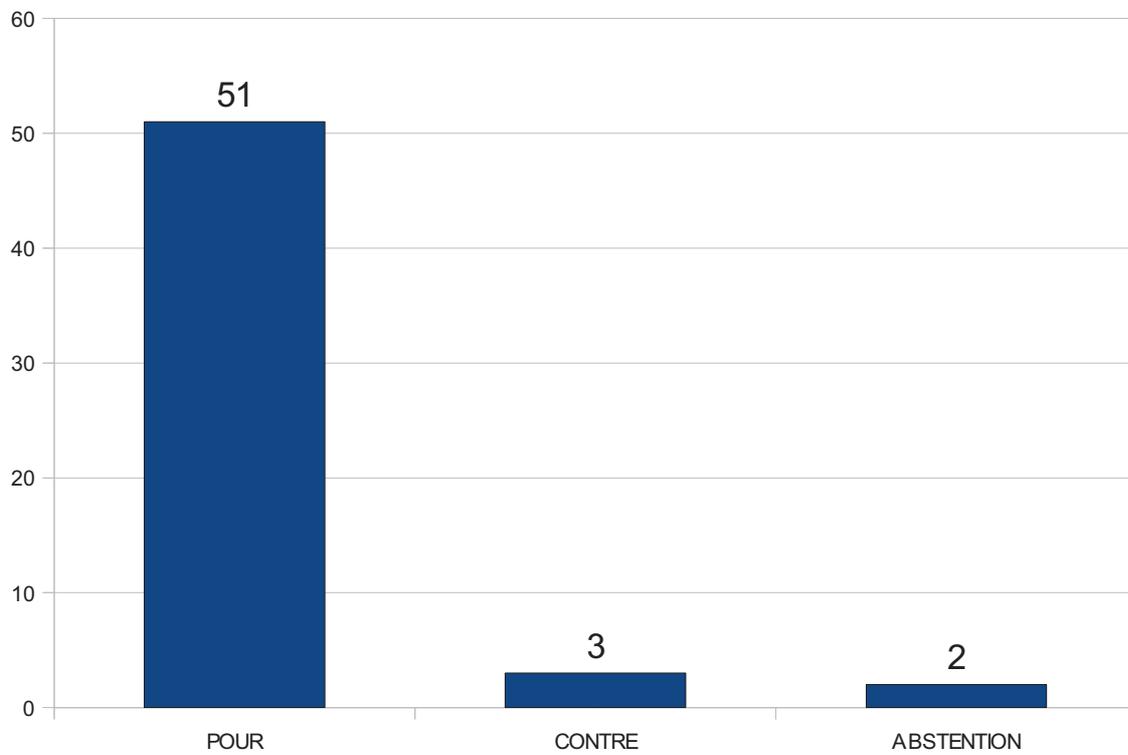
Fixation des taux des impôts locaux directs



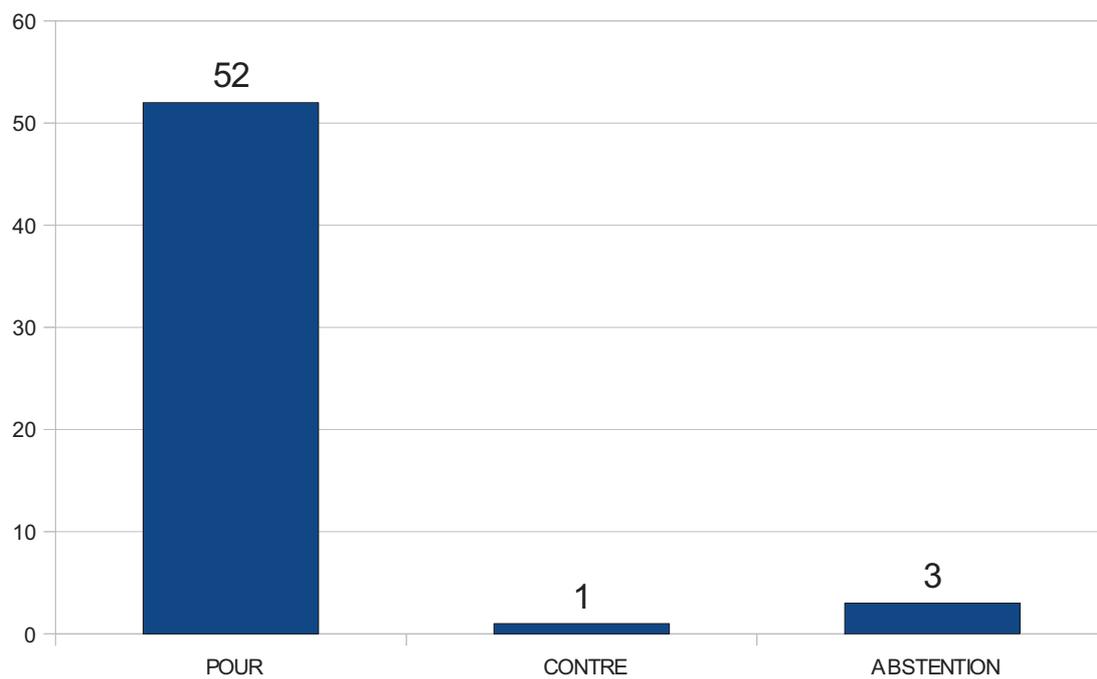
B. ppal : CG 2009



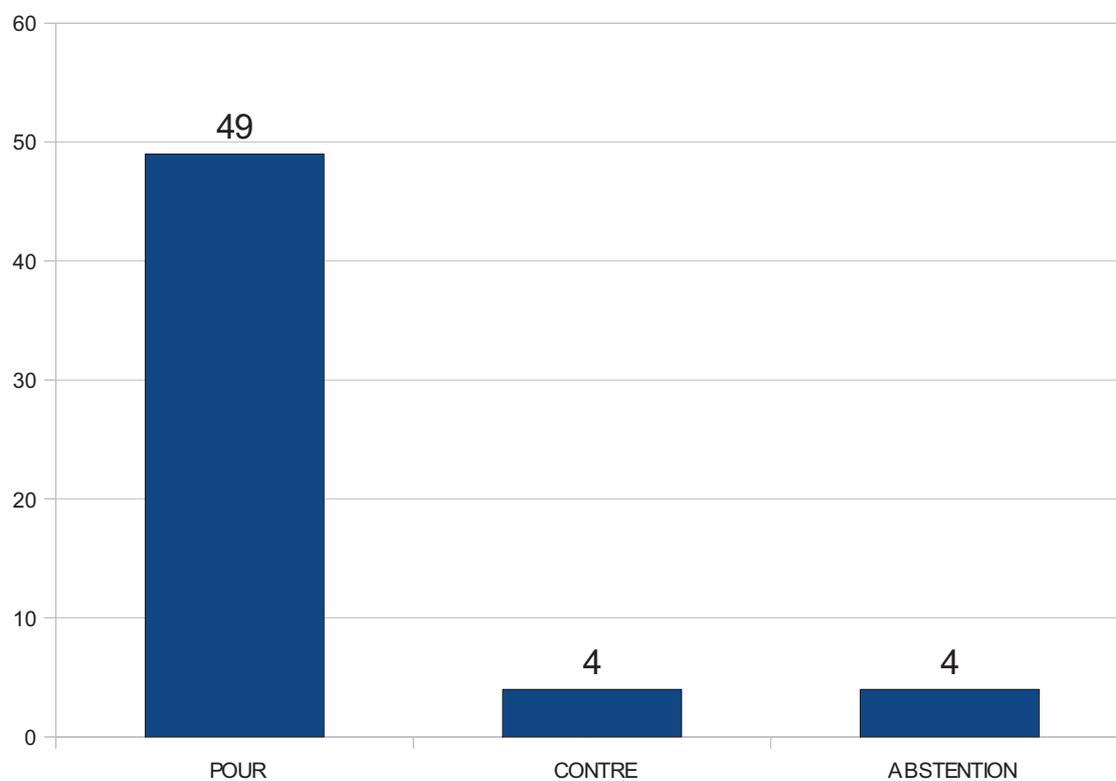
B. ppal : CA 2009



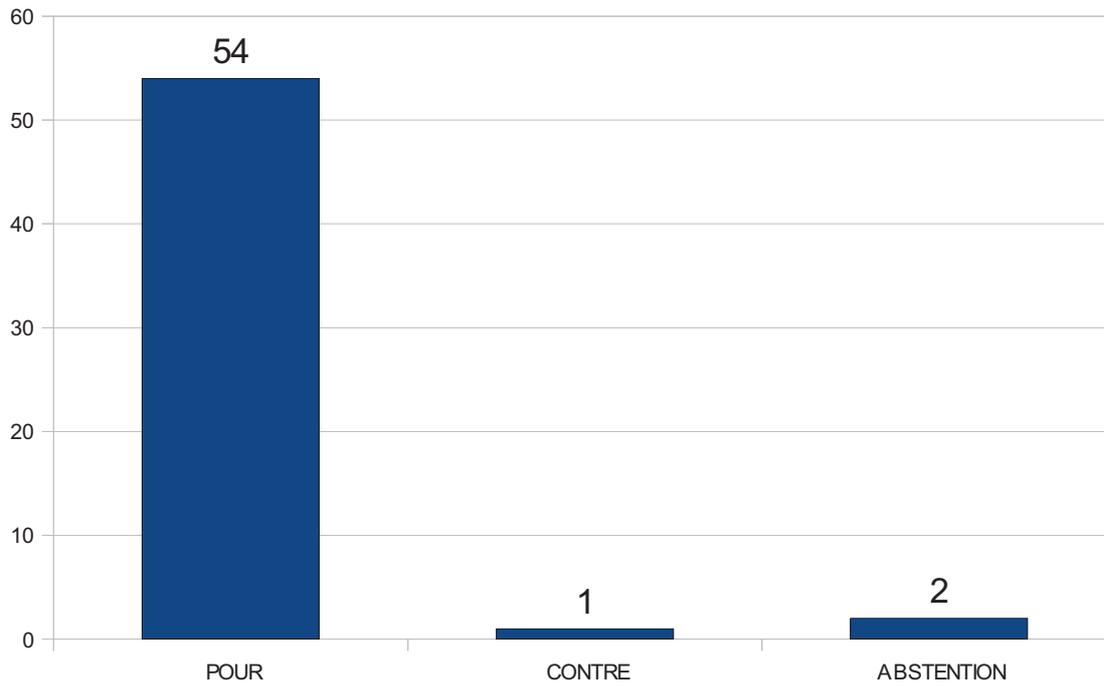
B. ppal : AR 2009



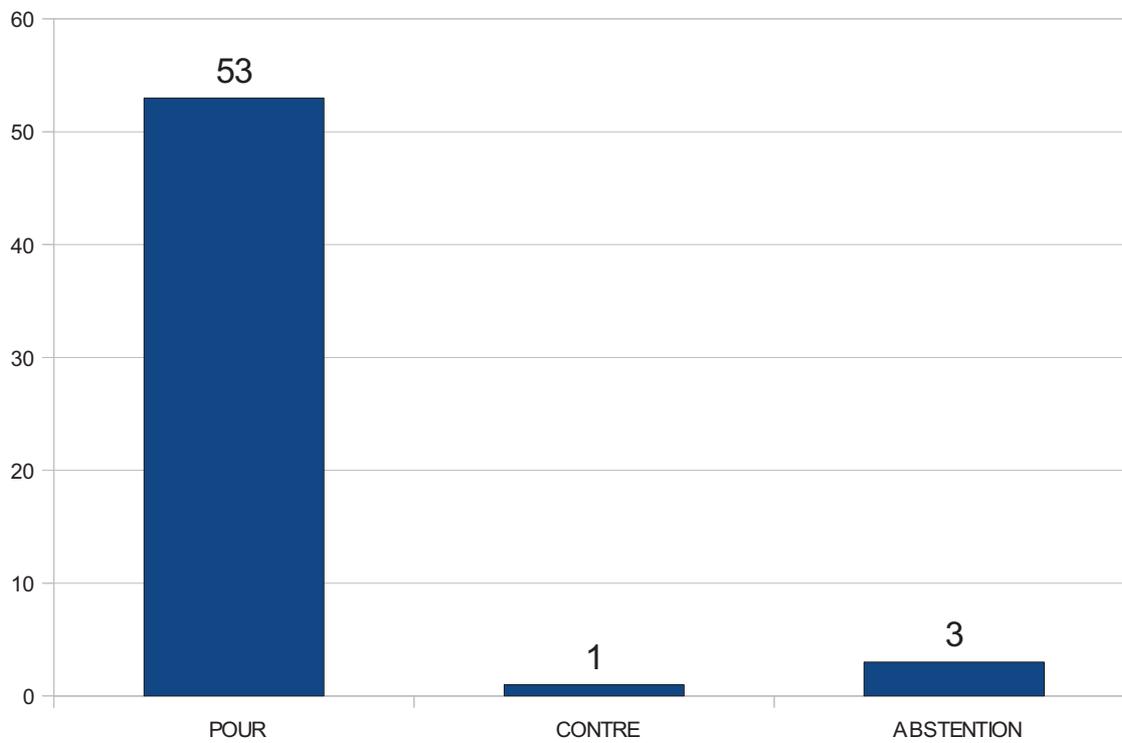
B. ppal : Budget 2010



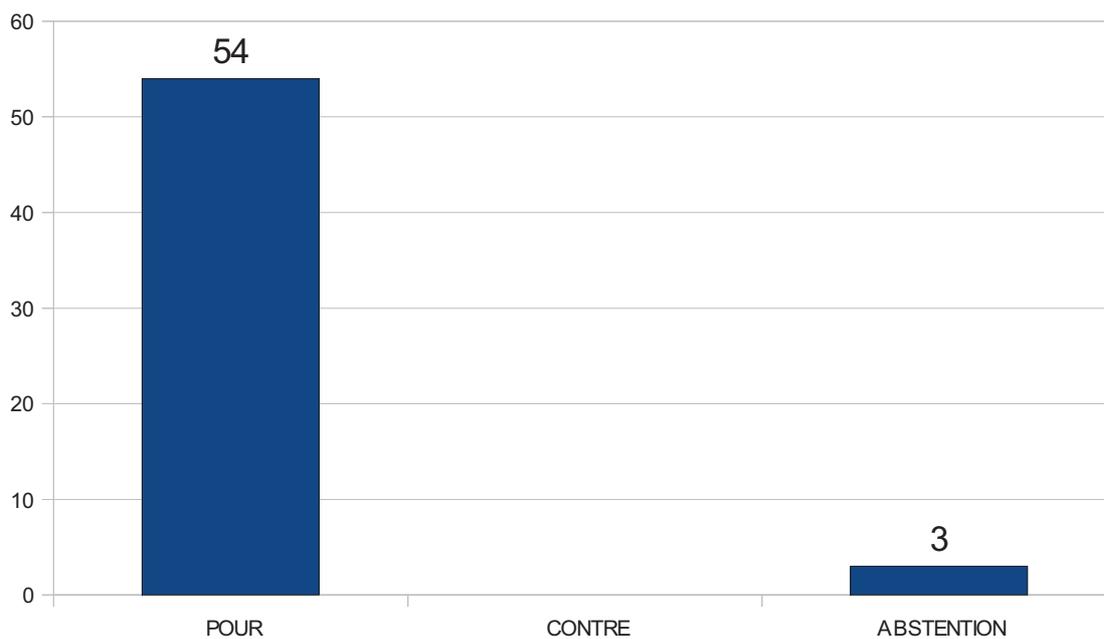
BA ZAC Eschbach : CG 2009



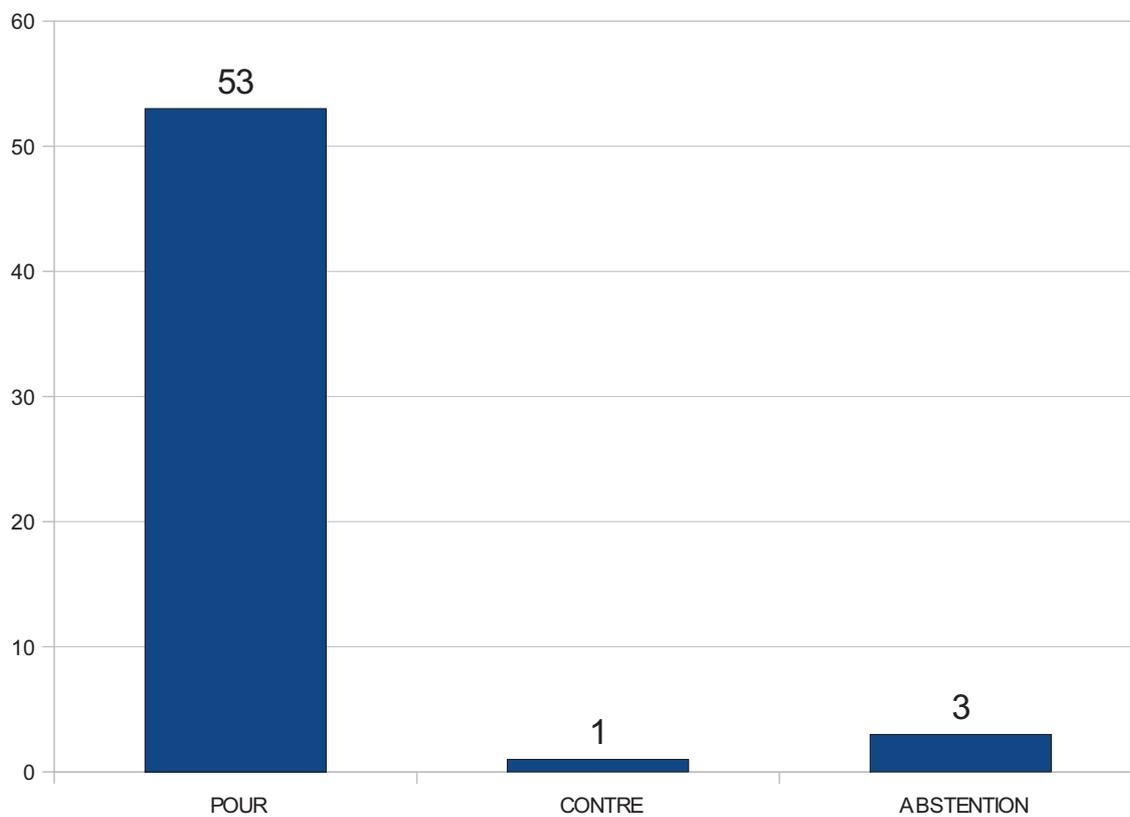
BA ZAC Eschbach : CA 2009



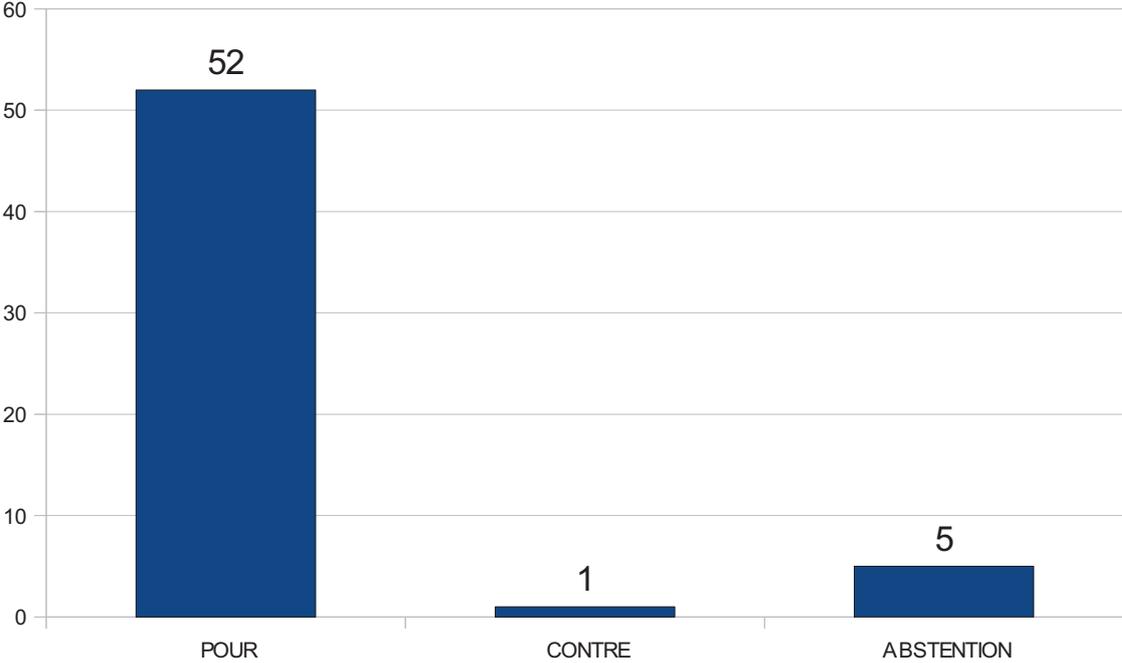
BA ZAC Eschbach : AR 2009



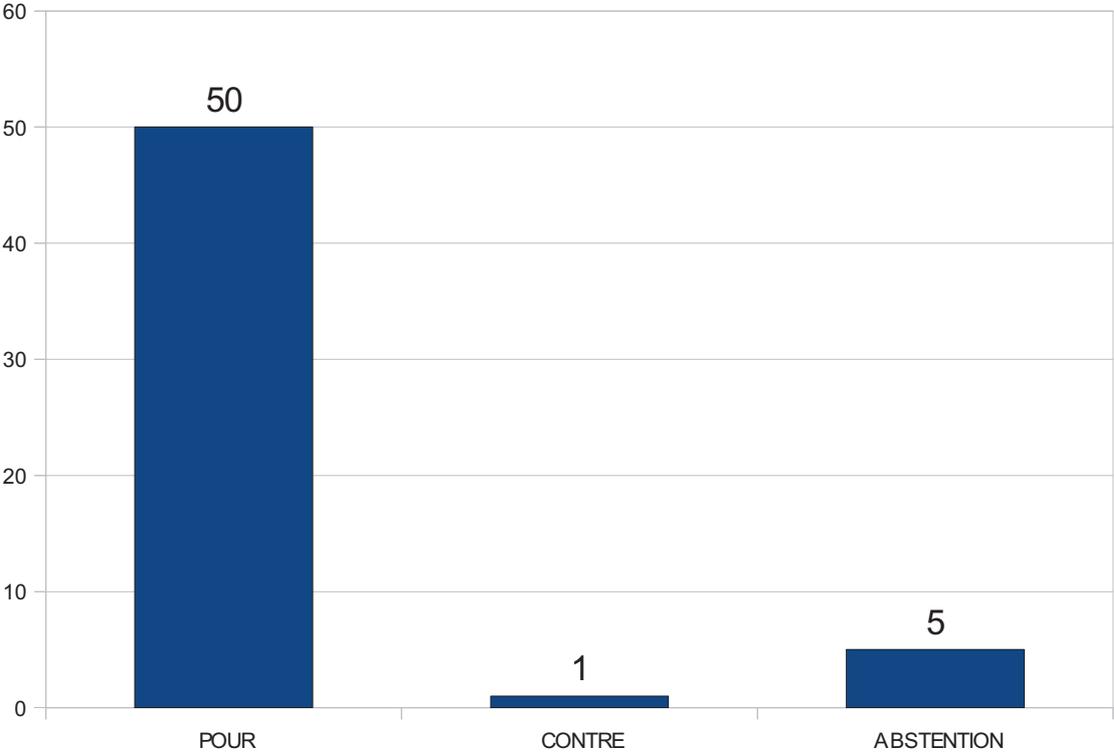
BA ZAC Eschbach : Budget 2010



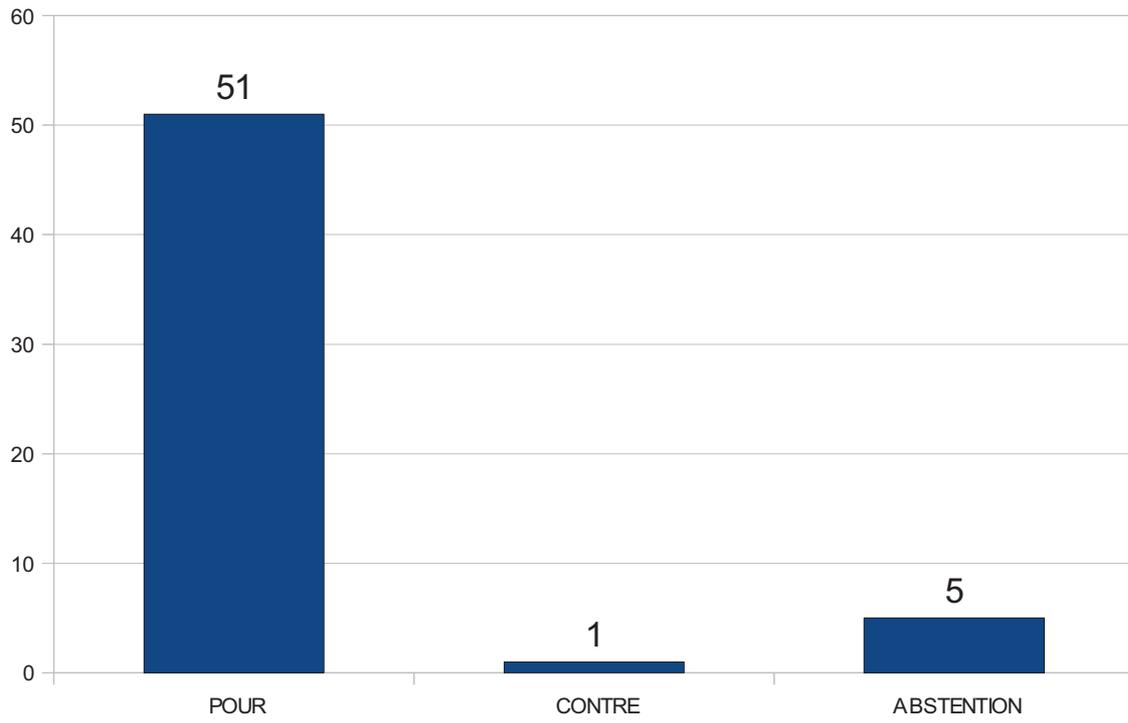
BA CADT : CG 2009



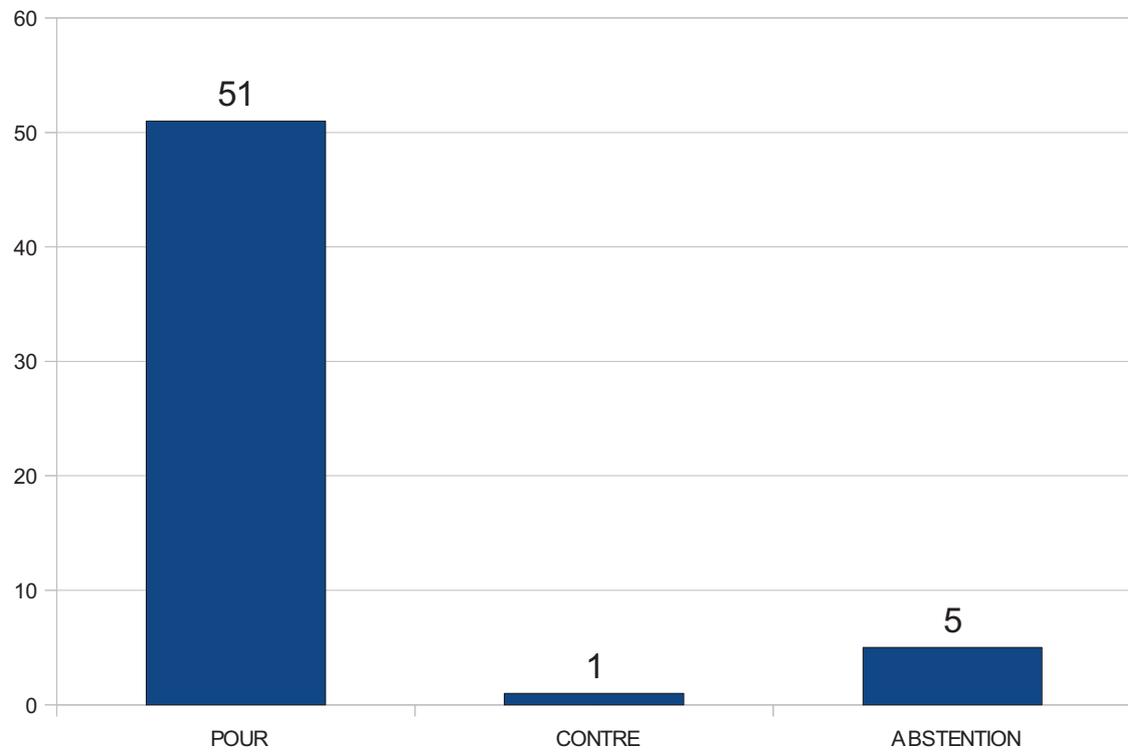
BA CADT : CA 2009



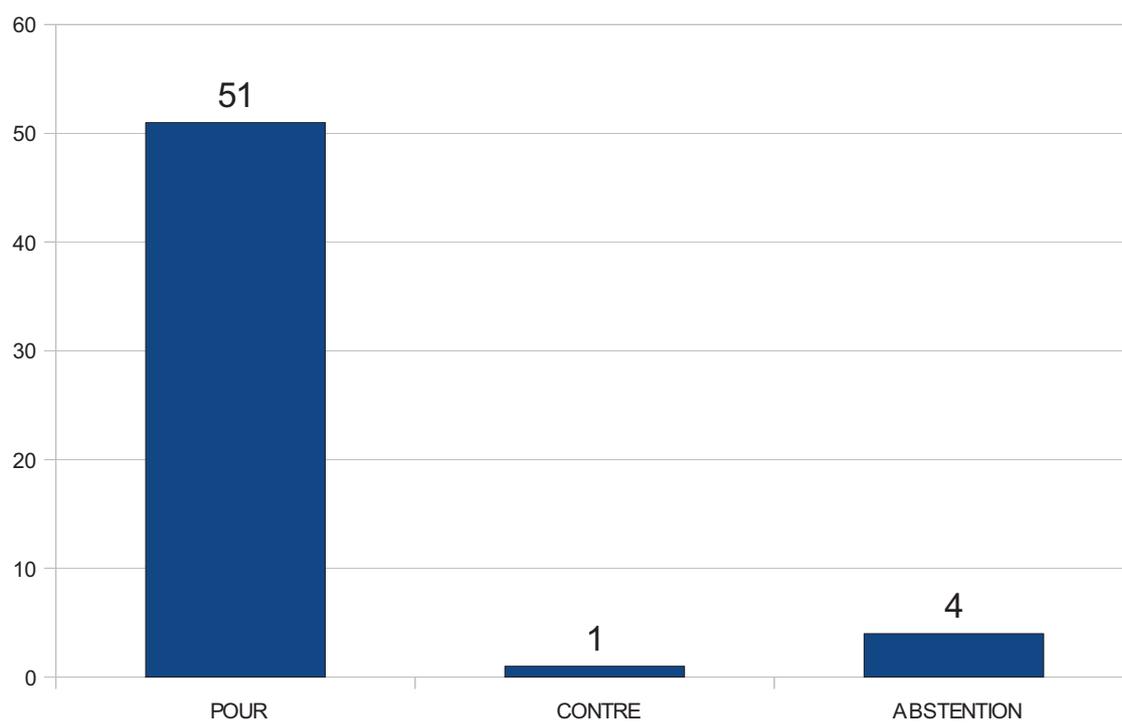
BA CADT : AR 2009



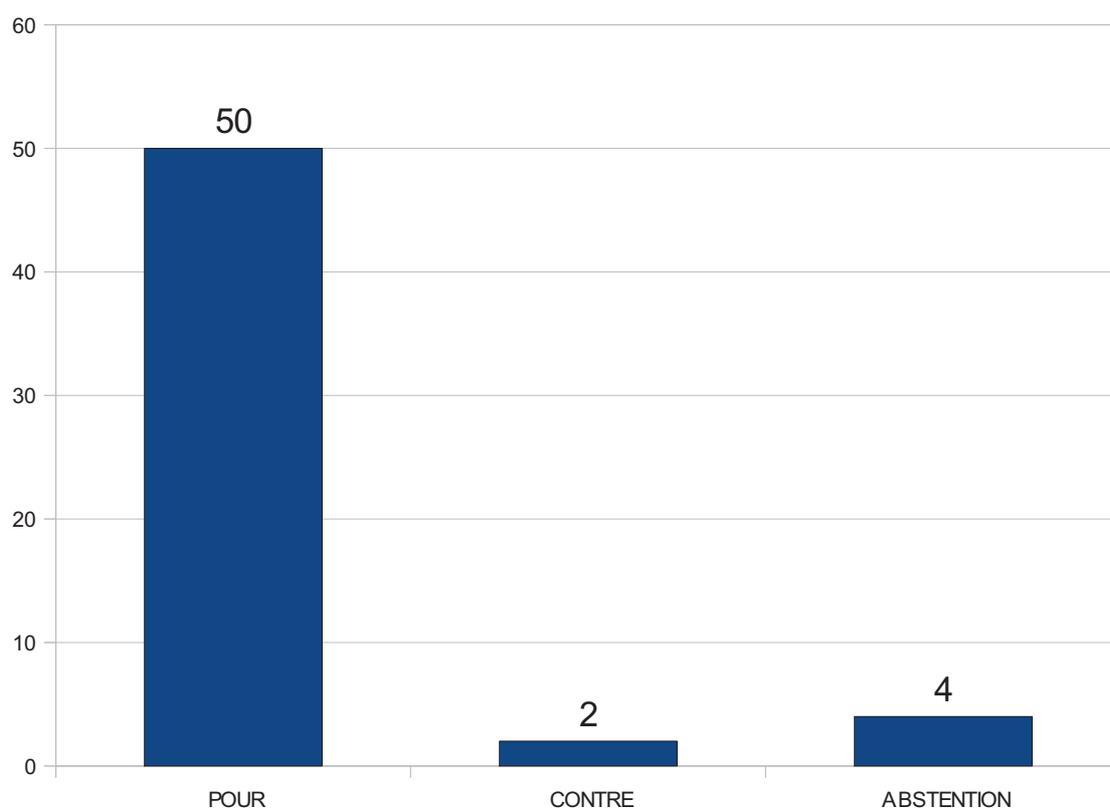
BA CADT : Budget 2010



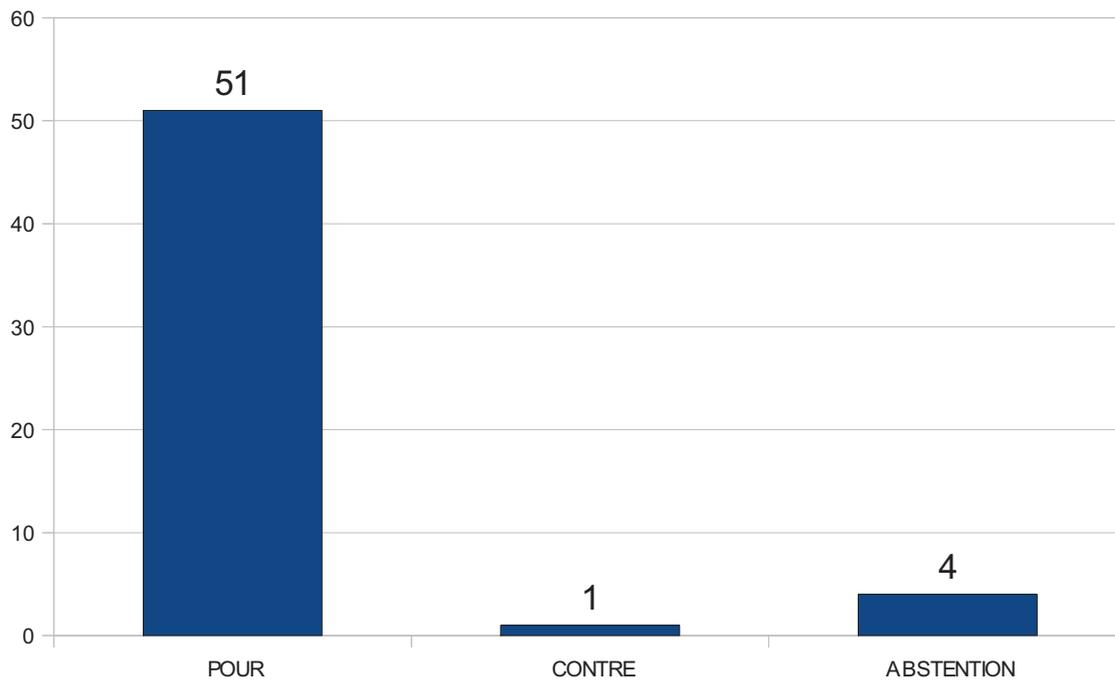
BA Batiments d'activités : CG 2009



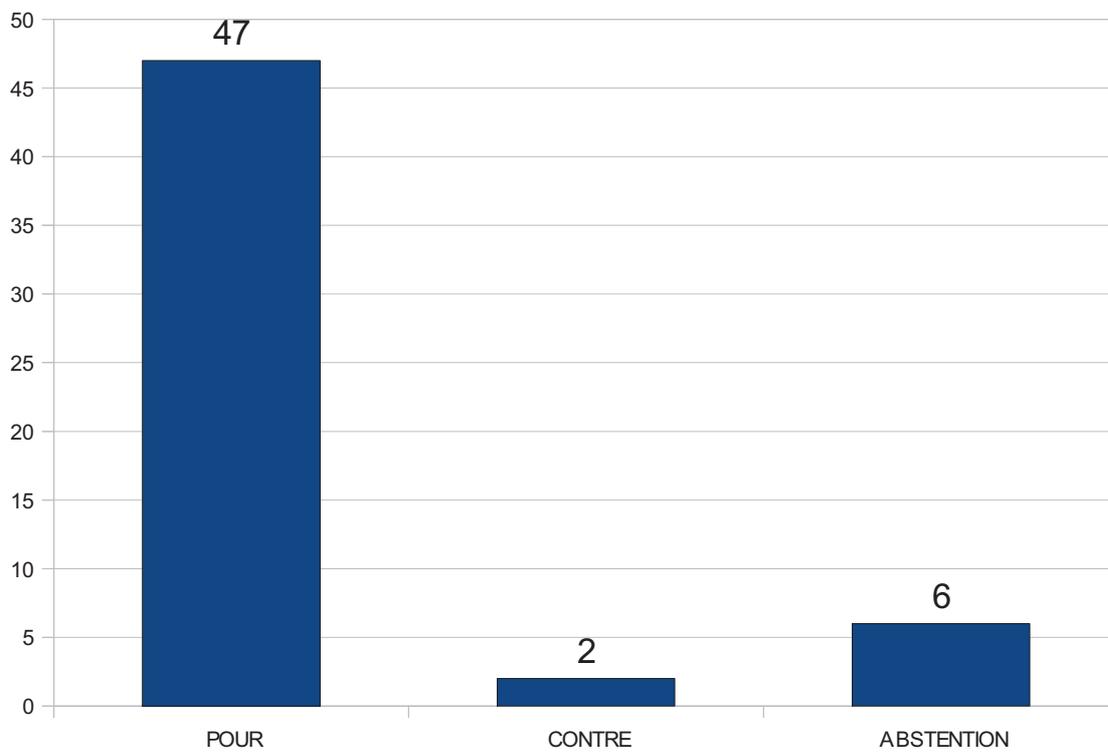
BA Batiments d'activités : CA 2009



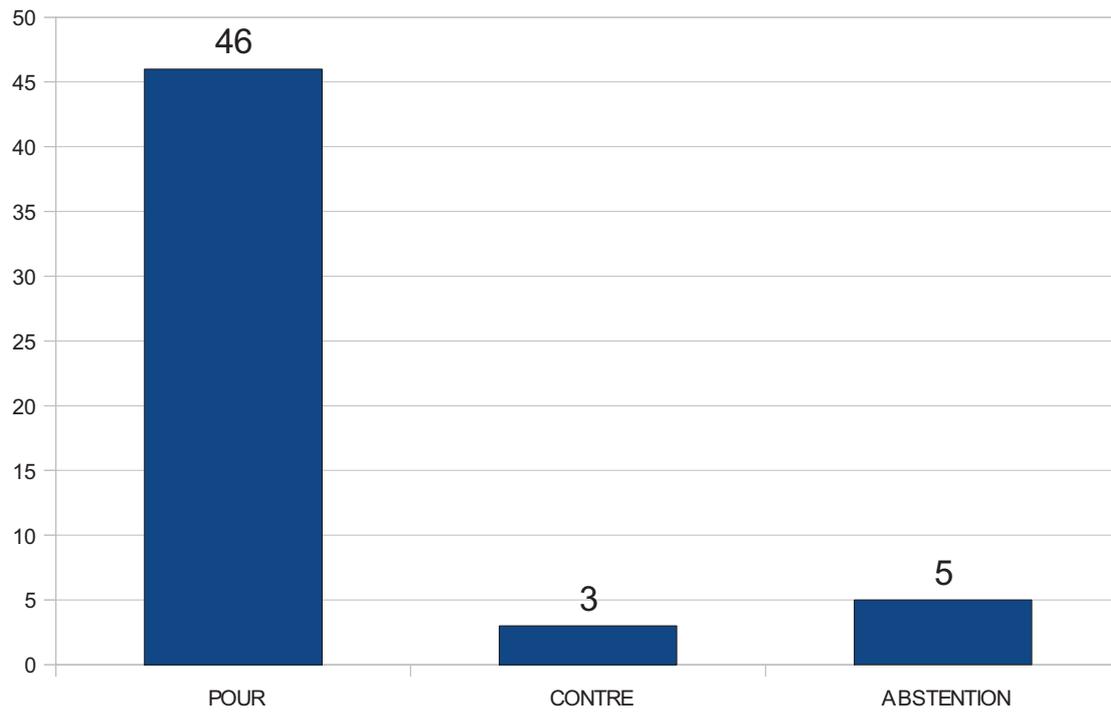
BA Batiments d'activités : AR 2009



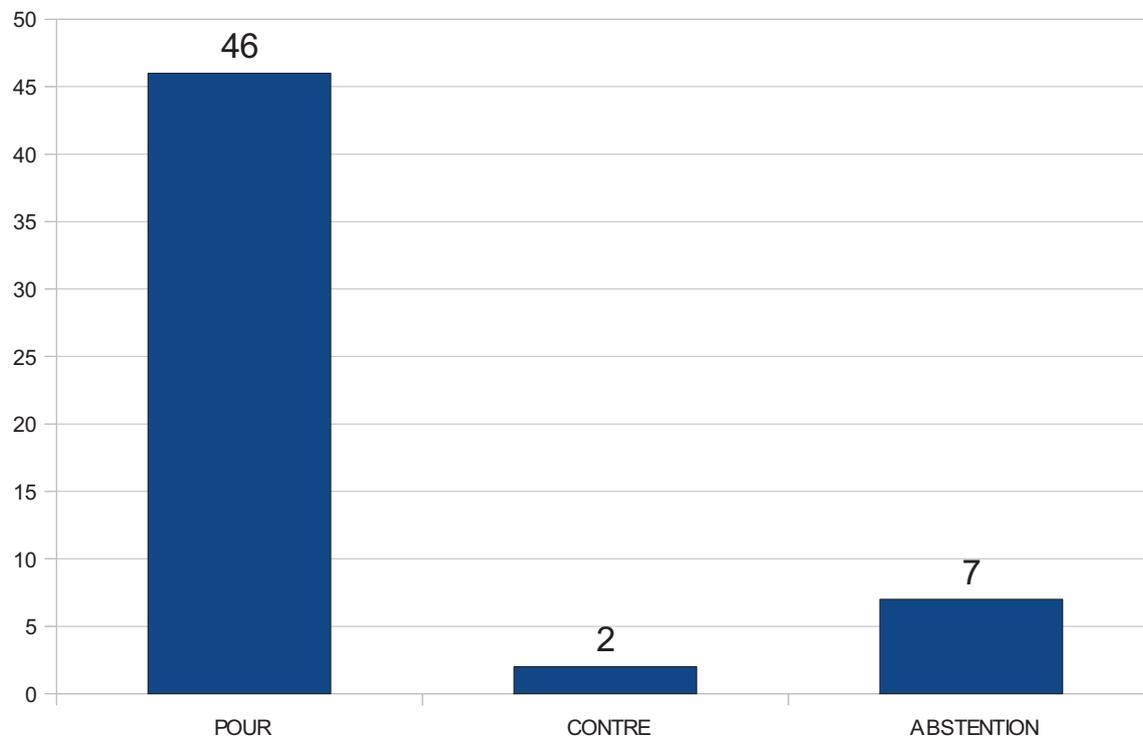
BA ZAC thermale : CG 2009



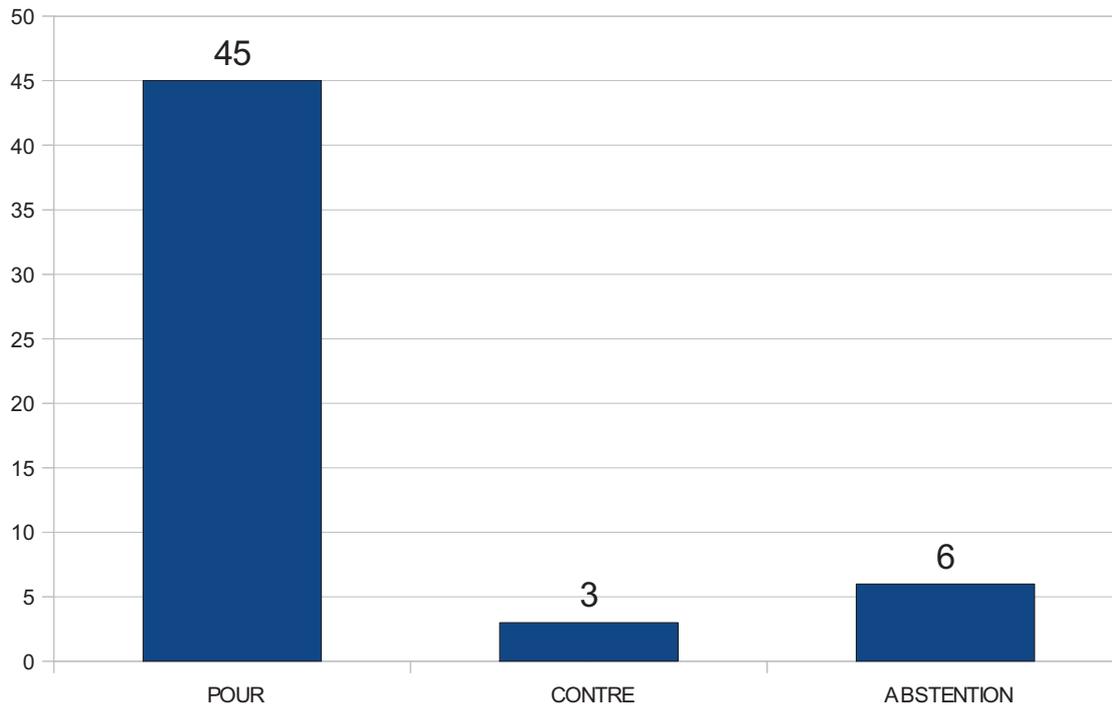
BA ZAC thermale : CA 2009



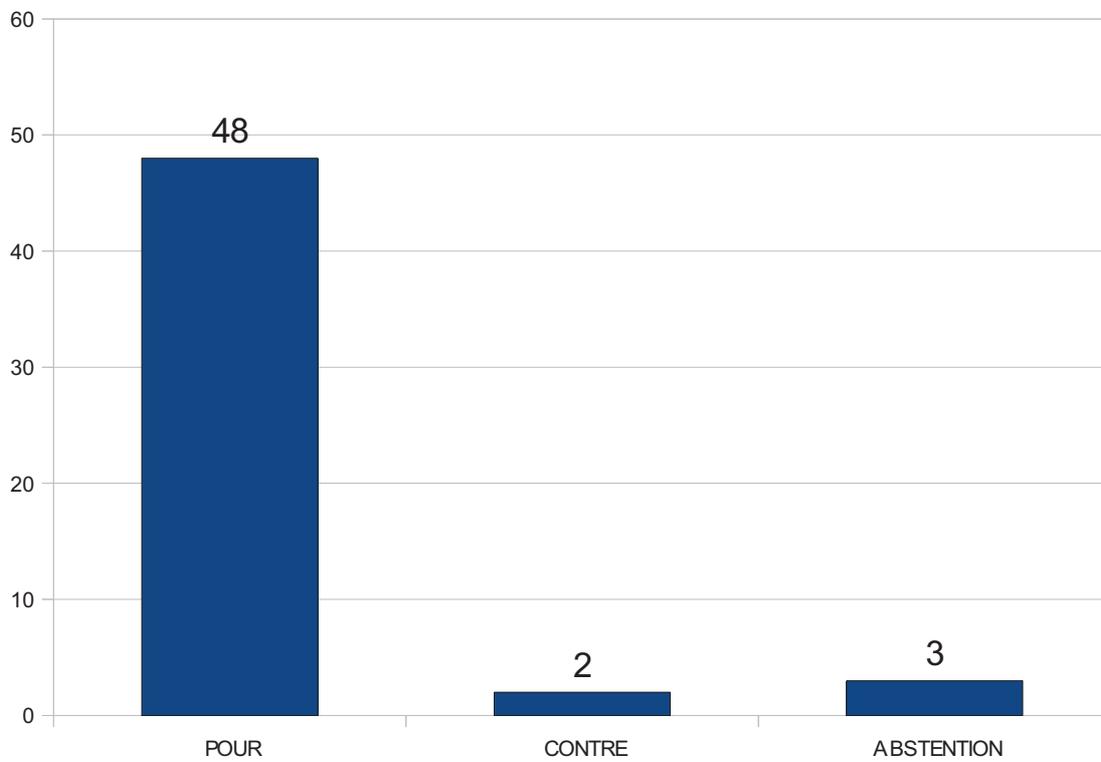
BA ZAC thermale : AR 2009



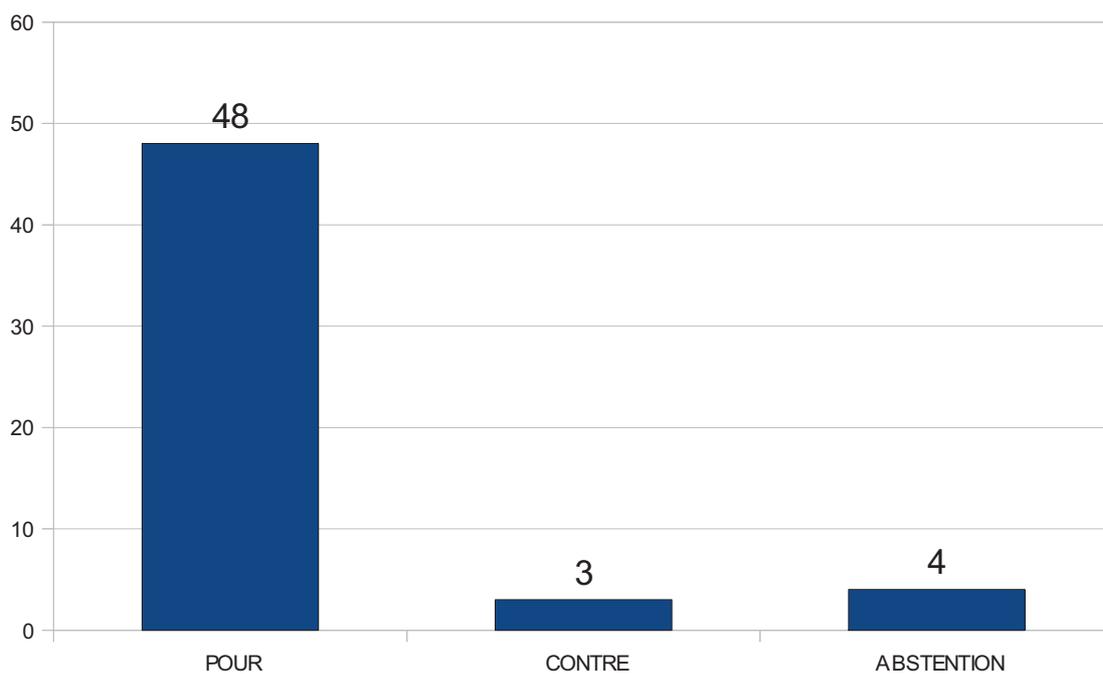
BA ZAC thermale : Budget 2010



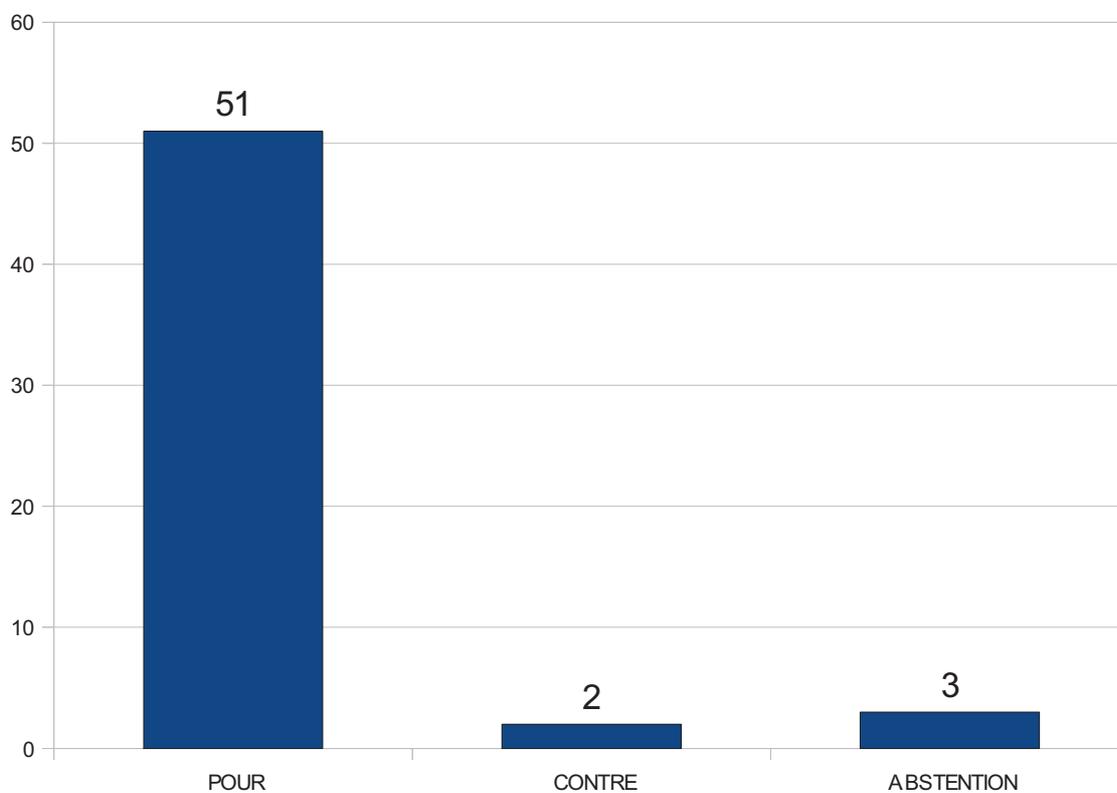
BA ZAC Woerth : CG 2009



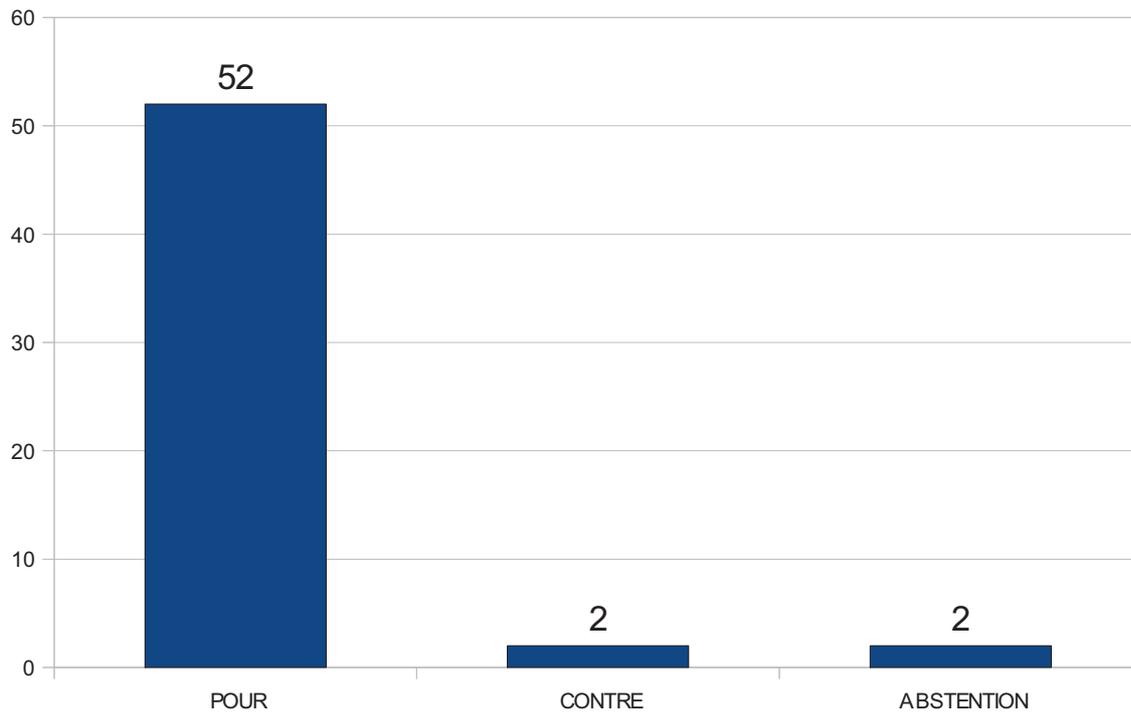
BA ZAC Woerth : CA 2009



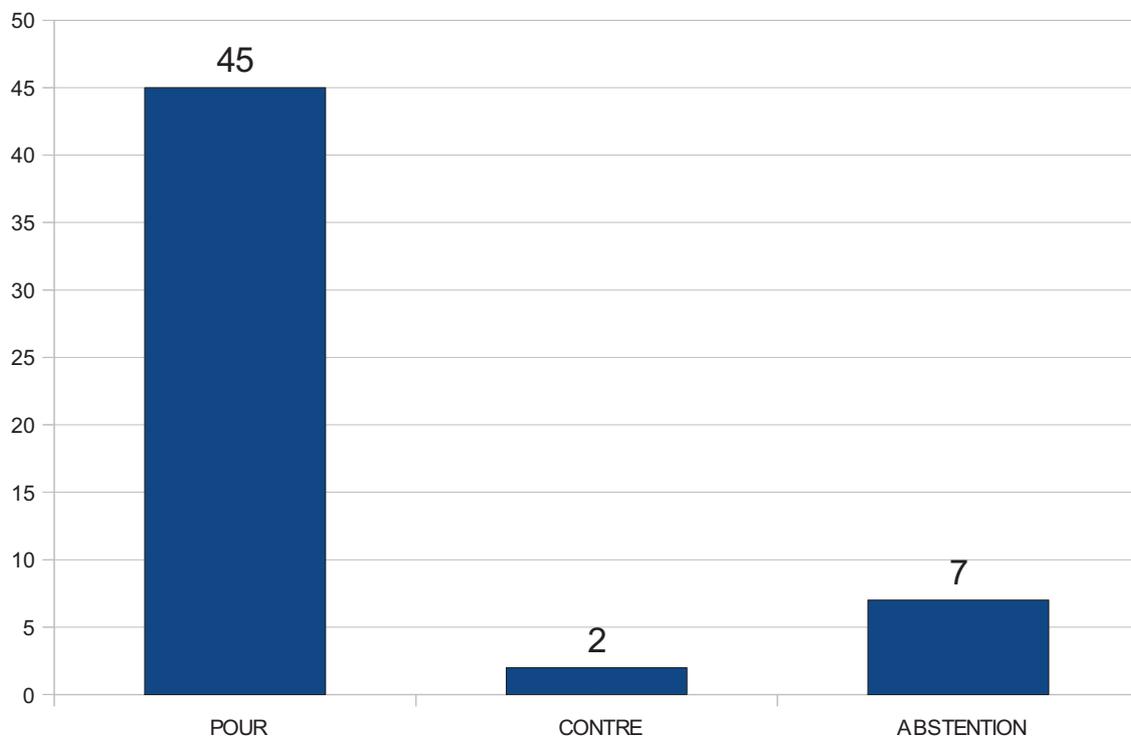
BA ZAC Woerth : AR 2009



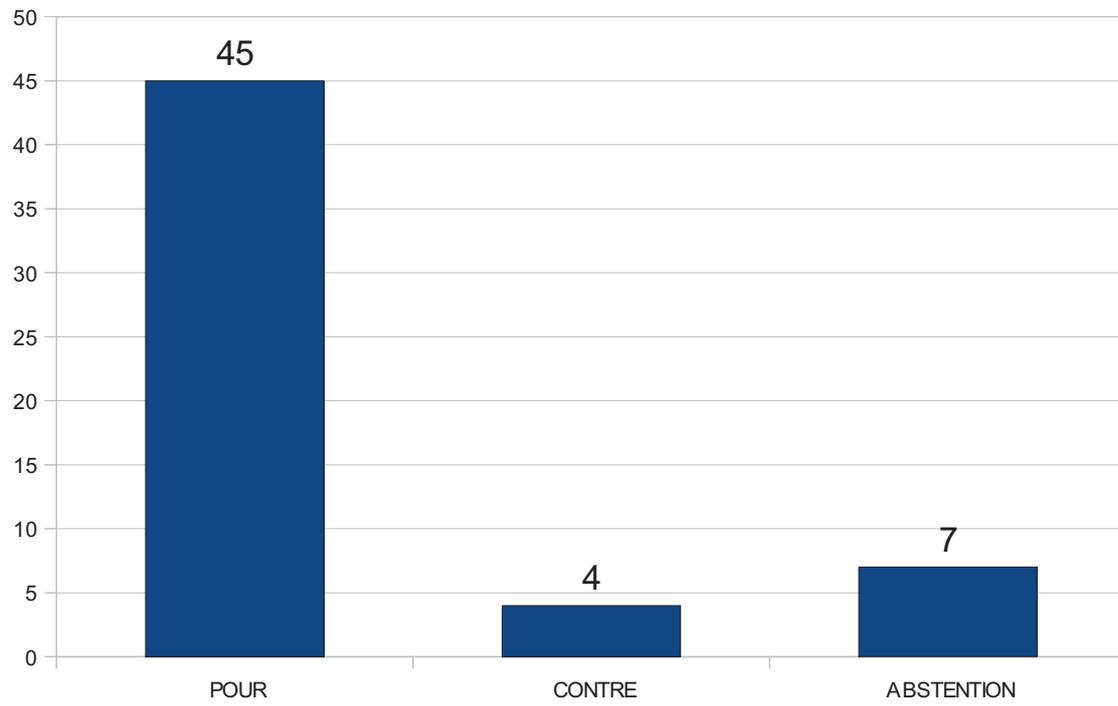
BA ZAC Woerth : Budget 2010



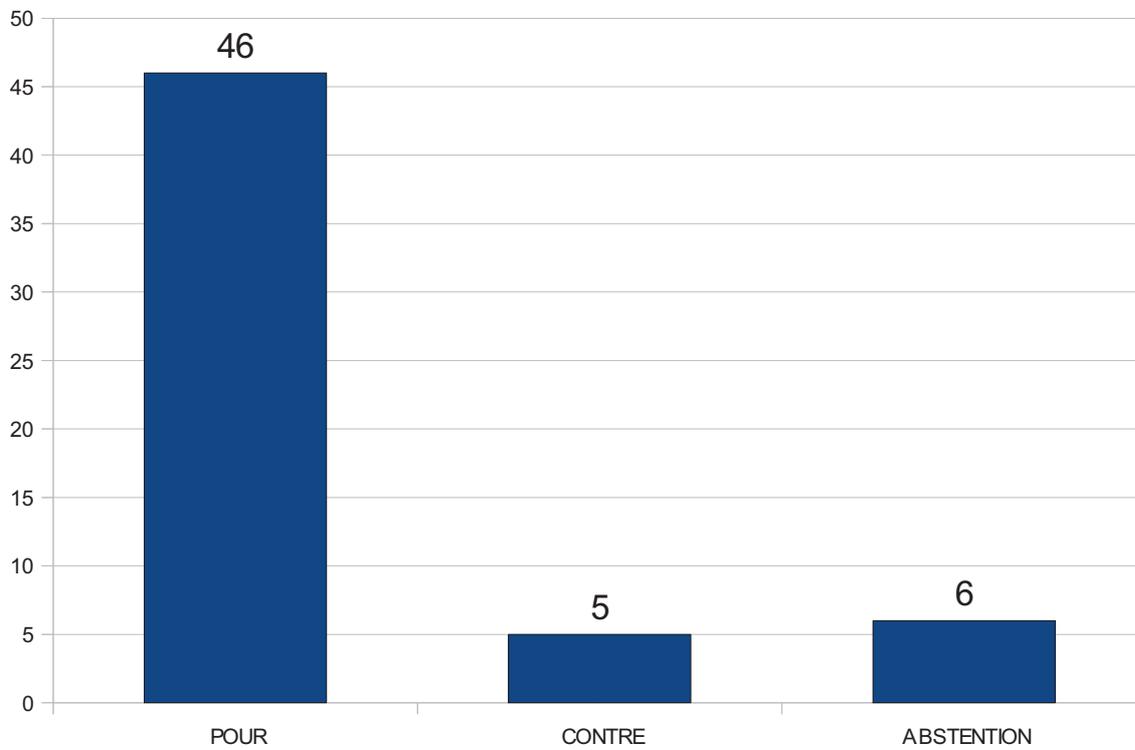
BA chauff. coll. : CG 2009



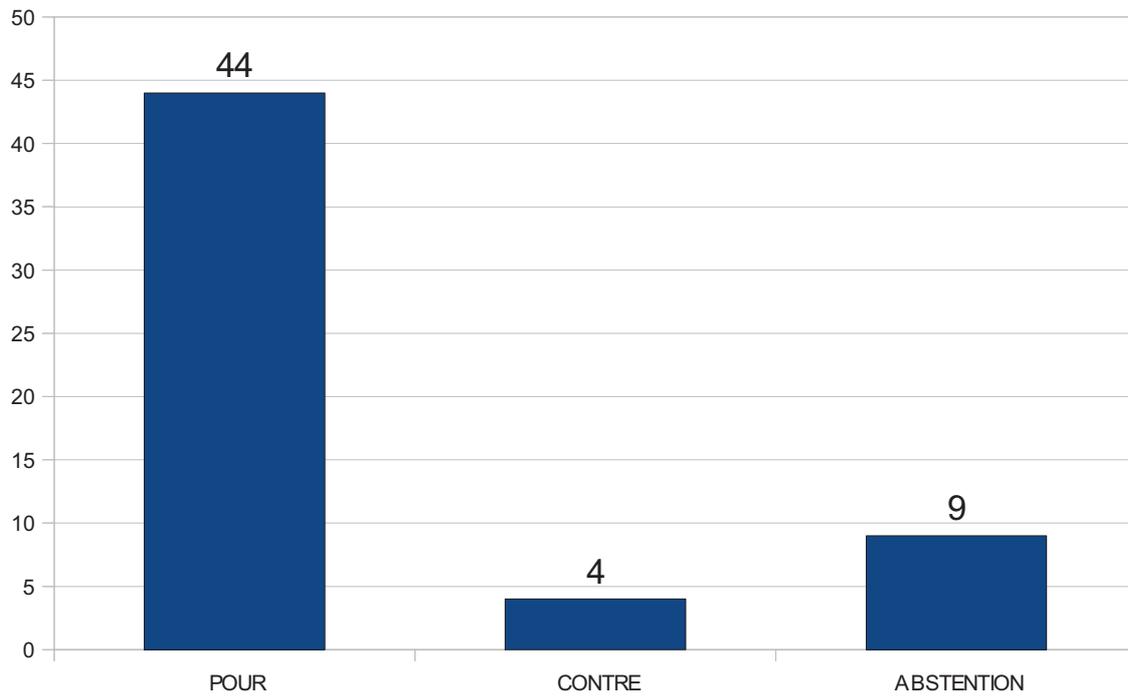
BA chauff. coll. : CA 2009



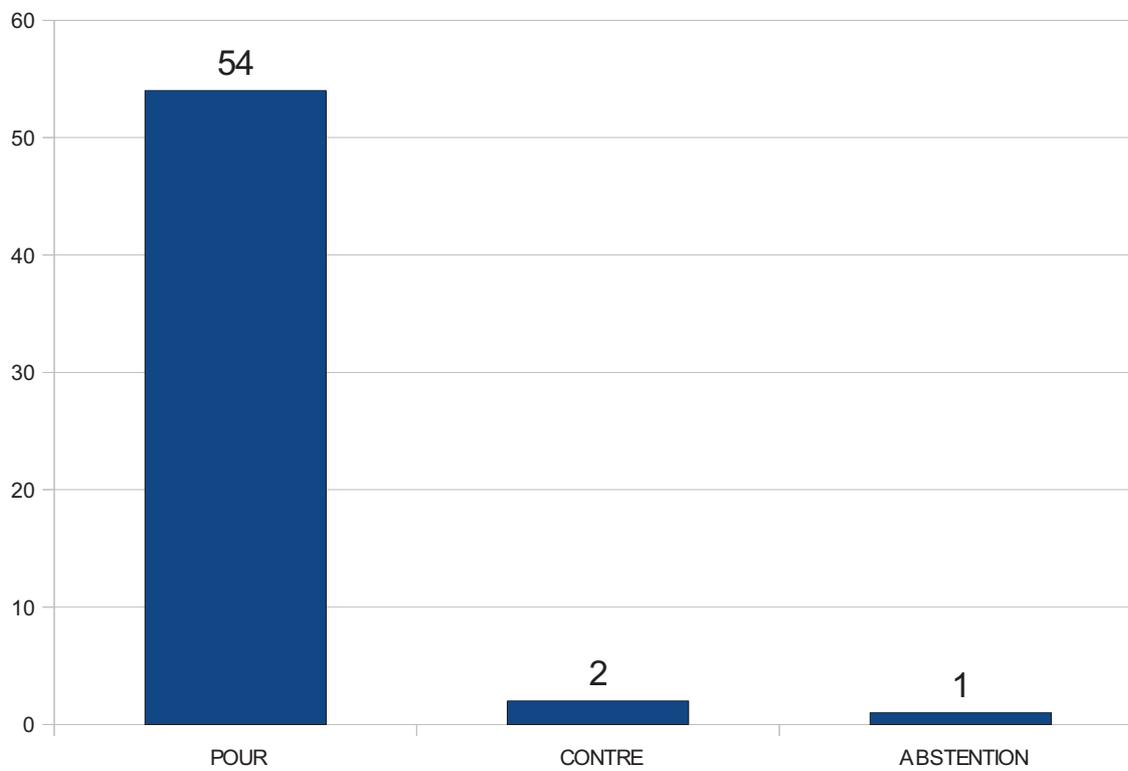
BA chauff. coll. : AR 2009



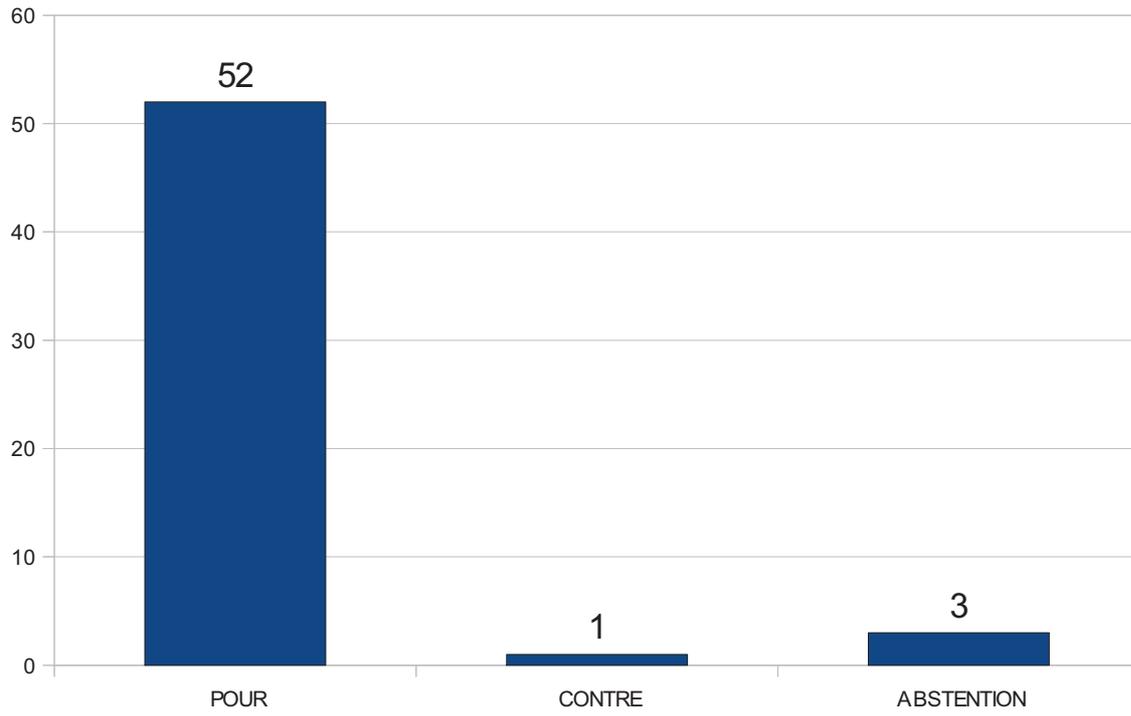
BA chauff. coll. : Budget 2010



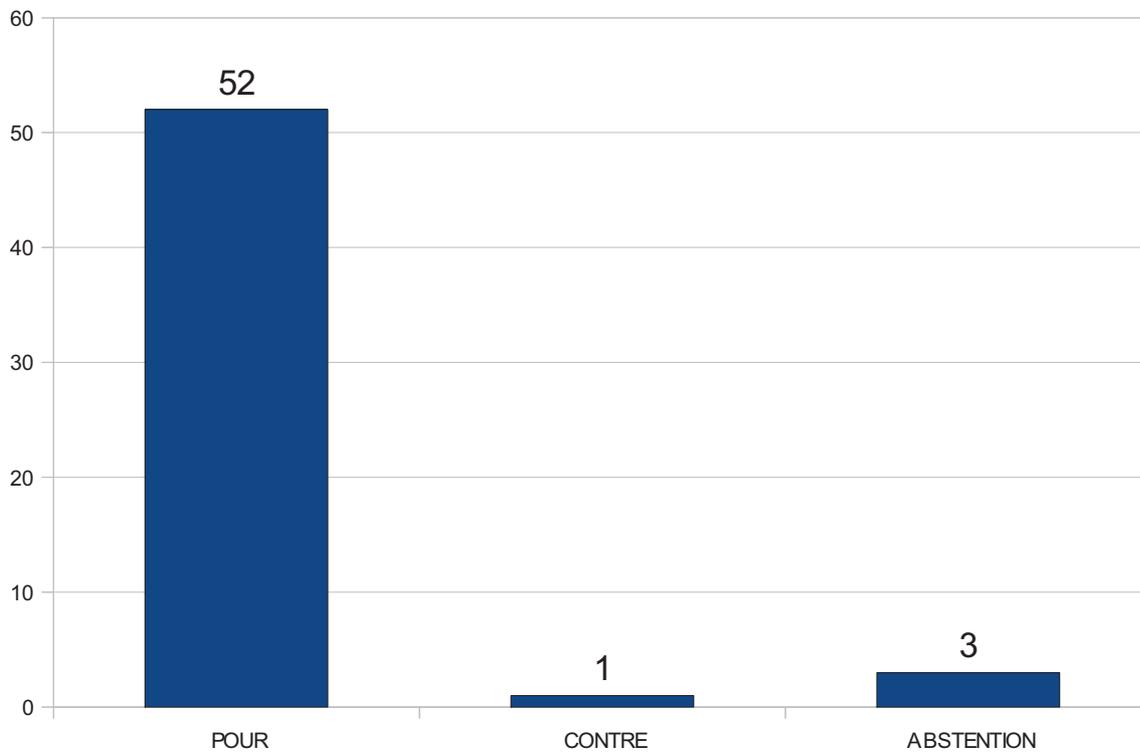
BA ZAC Willenbach : CG 2009



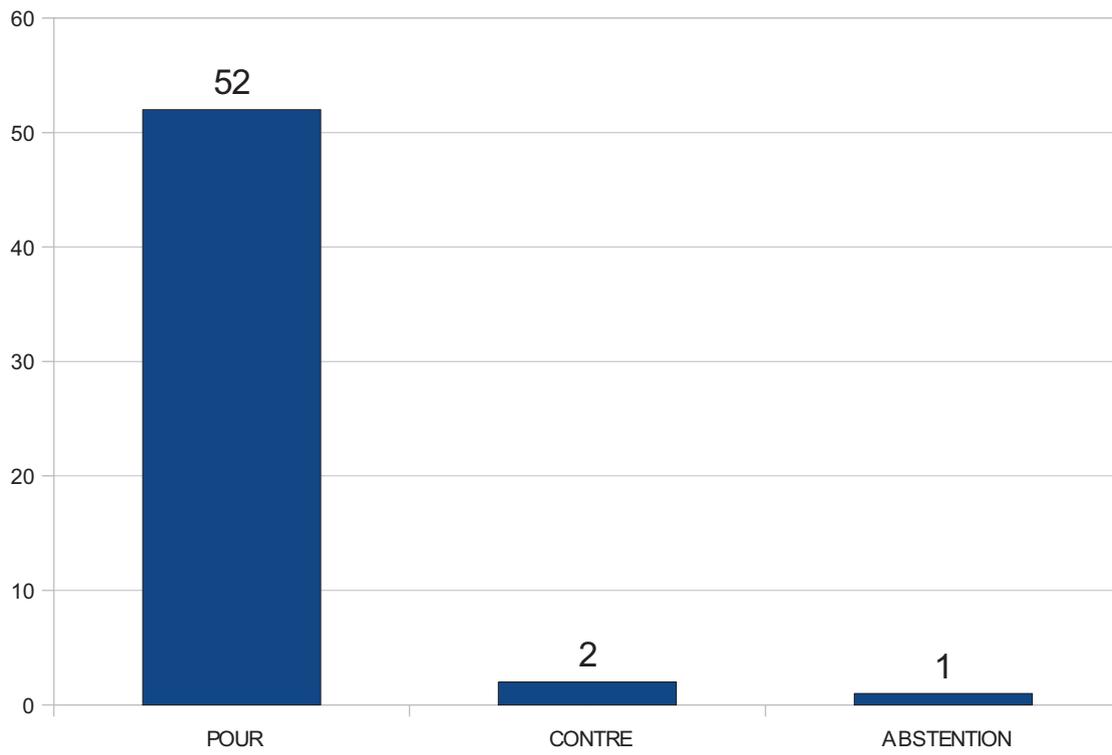
BA ZAC Willenbach : CA 2009



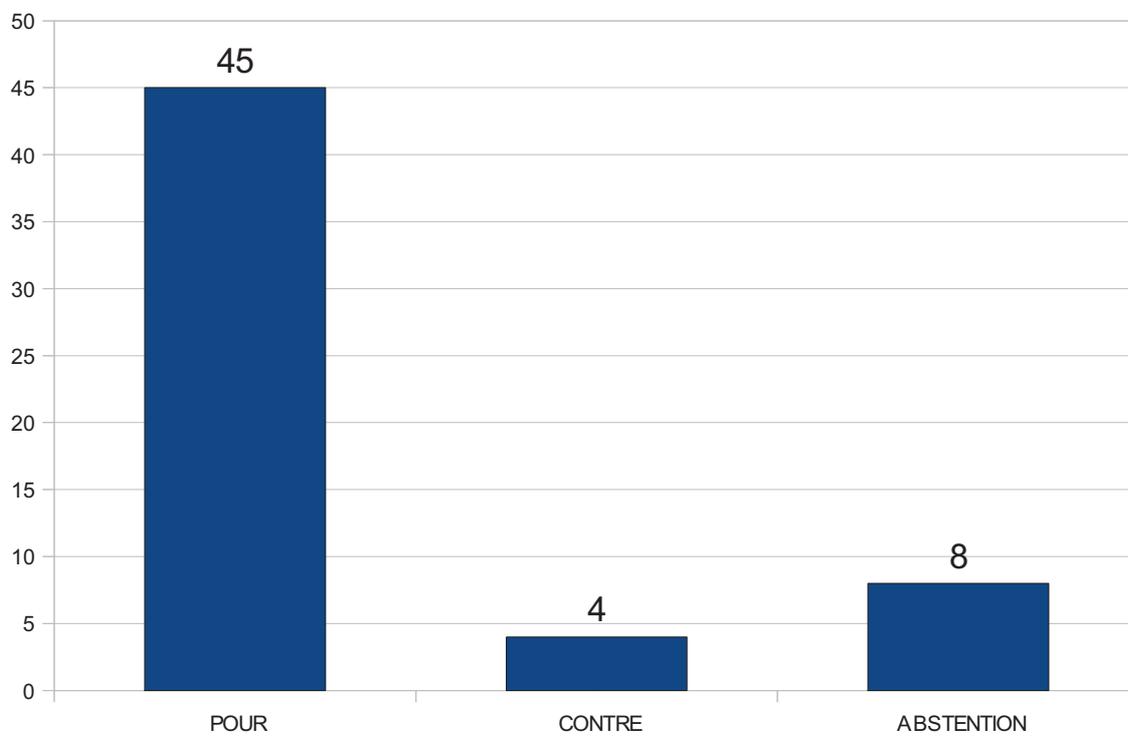
BA ZAC Willenbach : AR 2009



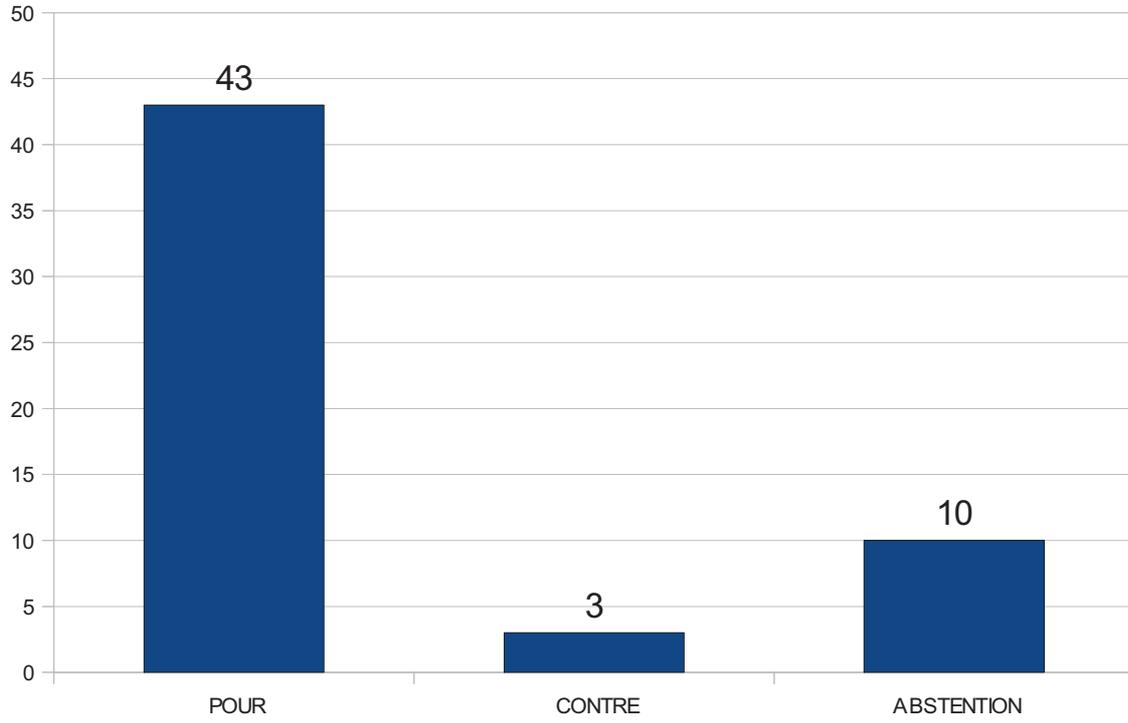
BA ZAC Willenbach : Budget 2010



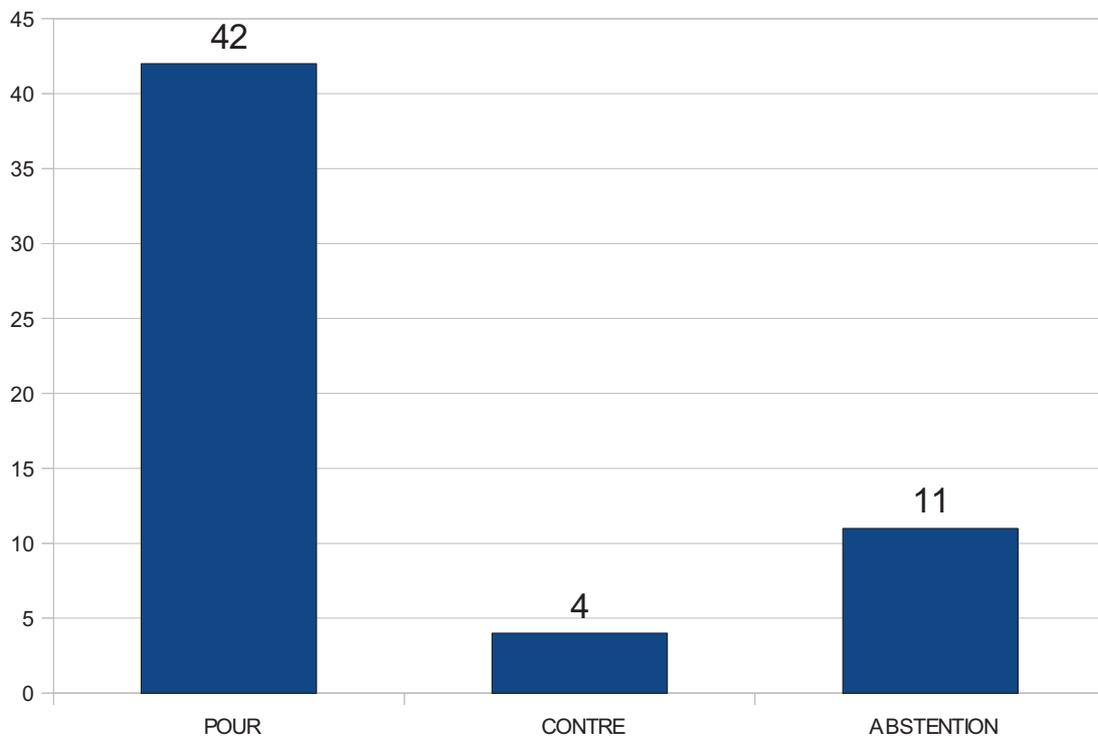
BA Jardin des brumes : CG 2009



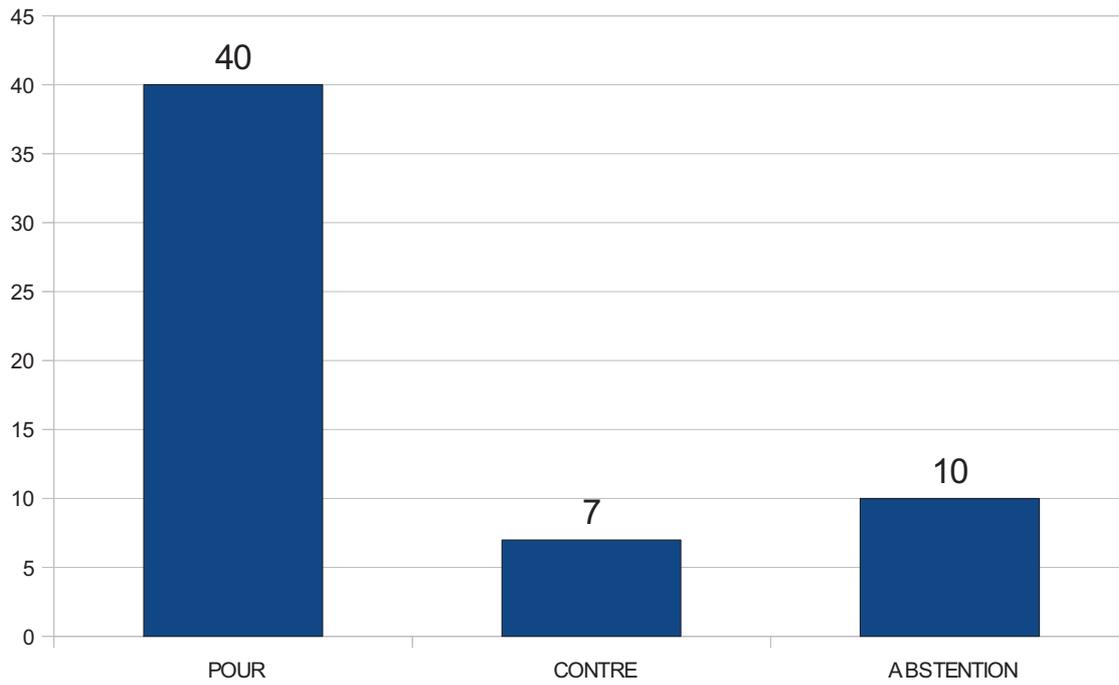
BA Jardin des brumes : CA 2009



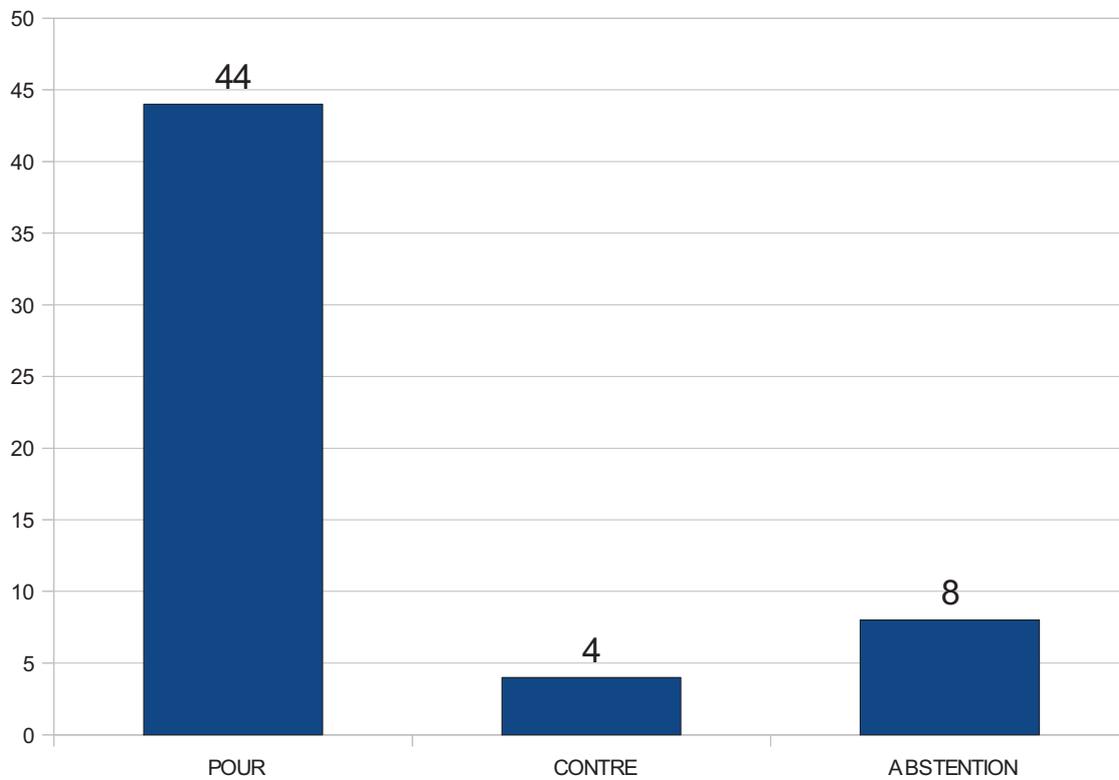
BA Jardin des brumes : AR 2009



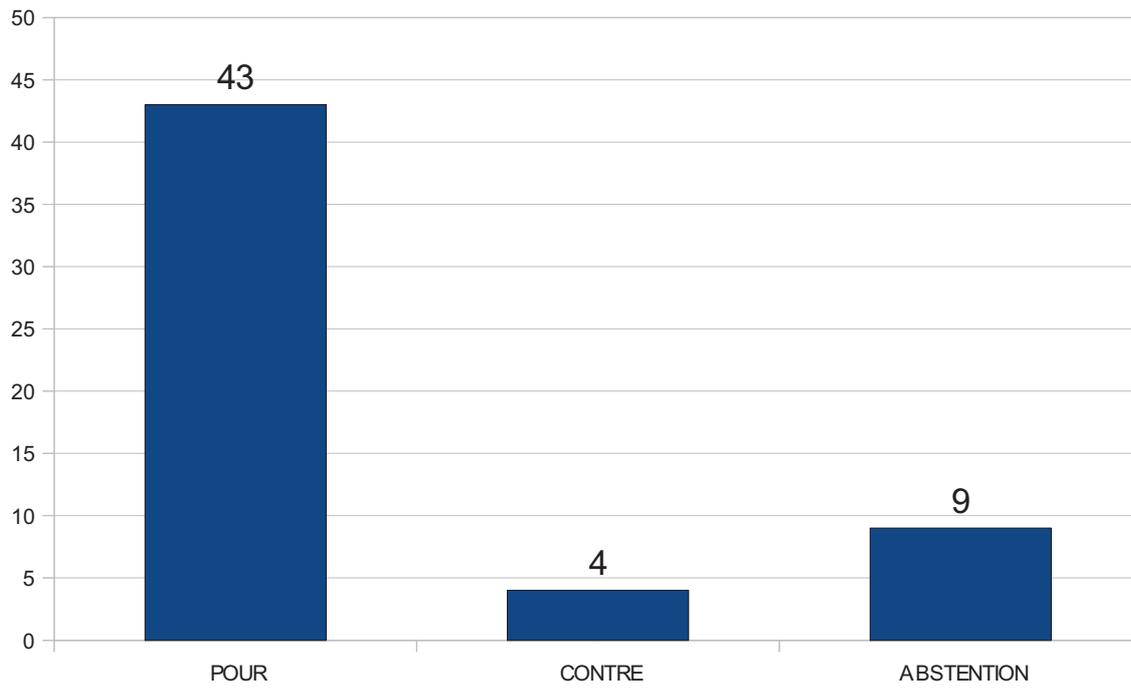
BA Jardin des brumes : Budget 2010



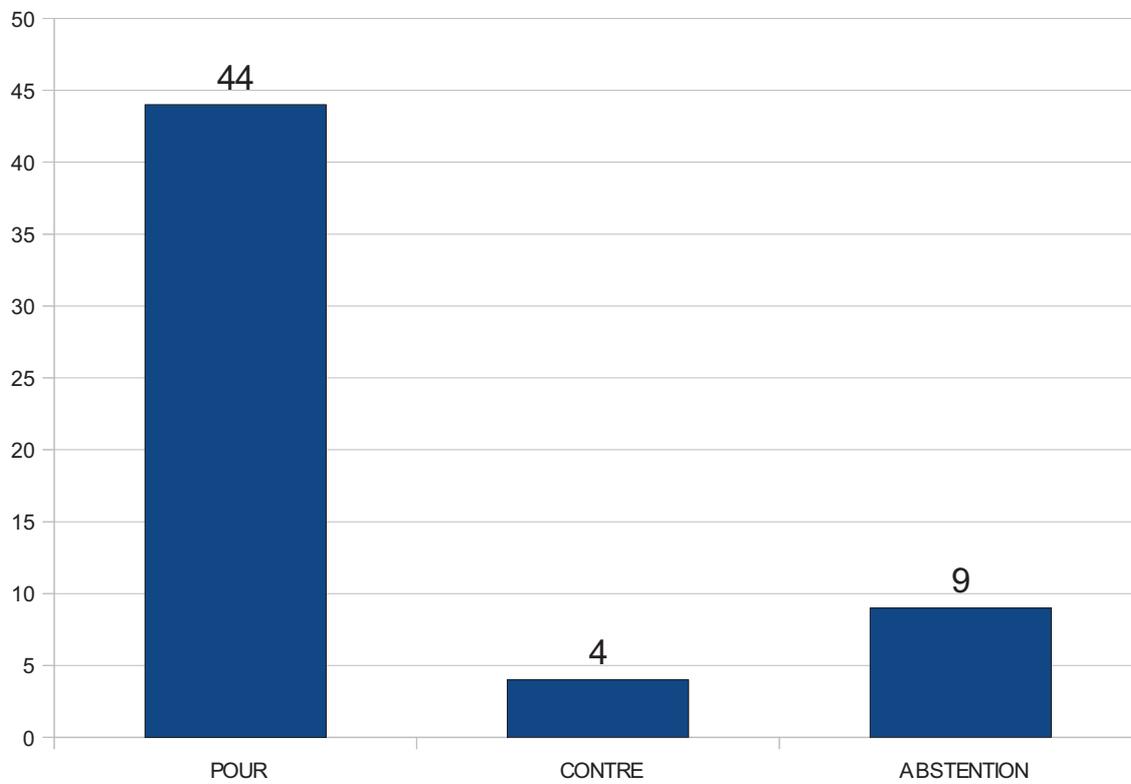
BA Hélions : CG 2009



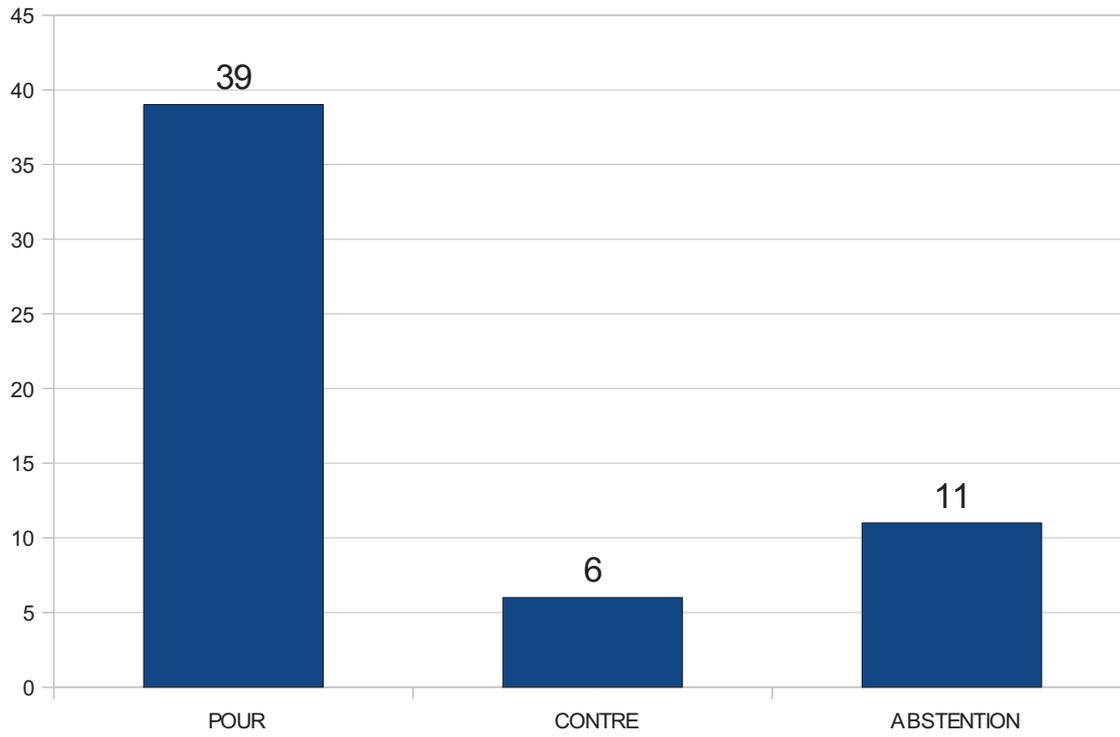
BA Héliions : CA 2009



BA Héliions : AR 2009



BA Héliions : Budget 2010



Commune	Participants / N° delib	04.2010	01.5.2010	01.6.2010	01.7.2010	01.8.2010	01.9.2010	02.0.2010	02.1.2010	02.2.2010	02.3.2010	02.4.2010	02.5.2010	02.6.2010	02.7.2010	02.8.2010	02.9.2010	03.0.2010	03.1.2010	03.2.2010	03.3.2010	03.4.2010	03.5.2010	03.6.2010		
	4 OK 15/03																									
BIBLISHEIM	CABRIROL Mireille KIEFFER Adrienne ATZENHOFFER Alphonse	pour contre pour																								
DIEFFENBACH	KELLER Jacky																									
DURRENBACH	MEYER-KUHN Charles ROHMER Jean Paul WEISHAAR Jean JULLY Jean-Marie	pour pour pour pour																								
ESHBACH	MESSMER Jean-Marc	pour																								
FORSTHEIM	GOETZ Joseph HOLTZMANN Claude NAGEL Nicolas BASTIAN Marc	pour abs pour pour																								
FROESCHWILLER	MULLER Jean WEGMANN Alain BRUCKER Hubert	pour pour pour																								
GOERSDORF	WALTER Bernad MARTIN Etienne HAAS Jean-Marie	pour pour pour																								
GUNSTETT	MERTZ Olivier VOGEL Robert GANGLOFF Christian ISEL Roger	abs pour abs abs																								
HEGENEY	BRACONNIER Armand FABACHER Edmond SITTER Pierrot FUCHS Thierry HERRMANN Eric	pour pour abs pour																								
KUTZENHAUSEN	THALMANN Alfred LEDIG Evelynne LOBSTEIN Jacques MATTEL Madeleine	pour pour pour abs																								
LAMPERTSLOCH	METZGER Jean-Pierre MEYER Charles SCHLOSSER Charles SPILL Bernard ULLMANN Robert	pour pour pour pour pour																								
LEMBACH	SUSS Charles BRUDER Marc KREISS Alfred WALTER Gérard	pour pour pour pour																								
LOBSDANN	BALL Jean-Claude CONJEUAR Nestor SCHNEIDER Dominique	pour abs pour																								
MERKWILLER	FEIG Dominique PREVOT Dominique SCHAEFER Marc KAUFFER Fabien SCHERTZ Christophe	abs abs abs abs pour																								
MORSBRONN-LES-BAINS	HUIN Béatrice RICHTER Robert CHRISTMANN Pascal MEYER Willy	pour pour abs pour																								
NIEDERSTEINBACH	CLAUSS Murielle FISCHER Evelynne BASTIAN Jean-Jacques SCHNEIDER Francis SIBLER Alphonse KIEFER Nicole	pour pour pour pour pour pour																								
OBERSDORF-SPACHBACH	HOCH Georges SCHMITT André WEISBECKER Jean BRUCK Cathy LAXENAIRE-DISCH Christophe OTT Alexis	pour pour pour pour pour pour																								
OBERSTEINBACH	RUTSCH François	pour																								
PREUSCHDORF																										
WALBOURG																										
WINGEN																										
WOERTH																										

